

# LES ORIGINES DE LA PAROISSE ET DE L'ÉGLISE DU BREUIL (S.-ET-L.) : L'INFLUENCE DE CÎTEAUX

par Louis LAGROST

Les origines de la paroisse du Breuil restent assez obscures. Trop méconnue, son église a longtemps été considérée comme appartenant à un style inclassable qui, en tout cas, ne semblait présenter aucun intérêt pour l'art roman. Pour beaucoup elle était sans âge. Certains ont même prétendu qu'elle avait pu être rebâtie après la Révolution de 1789. Il ne faut donc guère s'étonner si cet édifice sans grande apparence n'a jamais attiré l'attention des spécialistes. Pourtant, dès 1897, Eugène Fyot reconnaissait déjà sa grande homogénéité et la datait approximativement, mais assez justement, du XII<sup>e</sup> siècle. Sans pouvoir en saisir toute la portée, il décrivait une construction d'aspect modeste qui certes sortait des normes de l'art roman traditionnel, mais n'atteignait pas la grâce du gothique flamboyant (FYOT, 1897). Souvent citée et compilée, cette étude si prometteuse n'a pas suscité de nouvelles recherches. Celles-ci se seraient pourtant avérées fort utiles pour une meilleure compréhension et surtout la préservation de ce monument si particulier,



Fig. 1 - L'église du Breuil.

peut-être unique en son genre (fig. 1). Encore de nos jours, il ne bénéficie d'aucune protection au titre des monuments historiques, laissant ainsi le champ libre à toutes sortes de transformations ou de restaurations dont certaines peuvent se révéler pour le moins hasardeuses et fort discutables.

Des travaux récents et tout spécialement ceux réalisés par Eliane Vergnolle, professeur d'Histoire de l'Art Médiéval à la faculté de Besançon, montrent l'importance jusque-là négligée des petites églises rurales cisterciennes. Si l'on y ajoute, des découvertes archéologiques récentes, la transcription de chartes en latin des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles inédites, la consultation de documents anciens ignorés se trouvant aux Archives Départementales de Saône-et-Loire et de Côte-d'Or, l'ensemble donne une vision assez différente de ce qui a pu être dit ou écrit jusqu'à présent sur l'église et la paroisse du Breuil.

Vieille de plus de 800 ans, l'église paroissiale du Breuil a, du moins pour le gros œuvre, assez bien résisté aux injures du temps. Pour la plupart, les modifications qui lui furent infligées ne sont pas très anciennes. Elles répondaient avant tout à un souci de « modernité religieuse » très en vogue aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. On pourrait citer rapidement les trois baies du chevet murées par l'ajout d'une sacristie et dissimulées derrière un retable, les divers remaniements apportés aux toitures, l'agrandissement et le percement de nouvelles fenêtres, la condamnation d'une porte latérale, l'ouverture d'une autre, les transformations intérieures de la nef, les adaptations successives du

chœur et du transept au gré des changements liturgiques, la destruction de statues en pierre polychrome du XV<sup>e</sup> siècle et de fresques etc. Ce n'est malheureusement pas terminé. Par manque d'une réelle prise de conscience collective en ce qui concerne son intérêt historique, unique patrimoine communal se rapportant à l'époque médiévale, sous le prétexte fallacieux de sa sauvegarde, elle reste plus que jamais à la merci de restitutions architecturales douteuses. Très coûteuse, complètement aberrante et localement inadaptée, allant à l'encontre de la recherche archéologique actuelle, la couverture récente en pierres (laves) des voûtes du chœur et du transept en est le triste exemple. Bien sûr, on peut facilement comprendre que la modestie de ce bâtiment quadrangulaire surmonté d'un petit clocher et la sobriété ornementale qui le caractérise ne soulèvent guère l'enthousiasme. Mais, en dépit des apparences, ce sont justement les marques de fabrique d'un édifice religieux devenu très rare sinon unique en Bourgogne, tant par sa configuration d'ensemble restée assez proche de son état primitif, que par la documentation archivistique et même archéologique pouvant lui être rattachée. On peut y voir l'archétype des petites églises rurales qui, à la fin du XII<sup>e</sup> et surtout au début du XIII<sup>e</sup> siècle, furent construites un peu partout dans l'ombre des grandes abbayes cisterciennes de Bourgogne et de Franche-Comté. A quelques variantes près, elles sont toutes édifiées sur le même plan et n'ont assurément rien en commun avec l'esprit ostentatoire Clunisien. Par contre, elles se montrent parfaitement en accord avec les préceptes édictés par Saint Bernard qui prônait un retour à l'austérité de Saint Benoît.

## UN PEU D'HISTOIRE

À la fin du XI<sup>e</sup> siècle les grands défrichements, et avec eux la répartition des surfaces cultivables destinées à répondre aux besoins d'une population croissante, faisaient partie du passé. L'art roman se révélait alors dans toute sa splendeur. Les bénédictins de Cluny étaient devenus puissants, très riches, avec les abbayes et les églises que l'on connaît. Sans l'oublier complètement, ils contournaient largement la règle très stricte de Saint Benoît et ne travaillaient pratiquement plus. Les moines clunisiens avaient une vie essentiellement consacrée à la liturgie, au chant et aux festivités. Leurs abbés menaient grand train. C'est alors qu'apparurent de nouveaux ordres religieux soucieux de retrouver une vie monacale plus sévère. L'un des tous premiers fut celui de Cîteaux créé par Robert de Molesme en 1098. Ce dernier et surtout l'un de ses successeurs Bernard de Fontaine (Saint Bernard) imposèrent à la congrégation beaucoup plus de dépouillement et d'austérité. Toutefois, même si elle reste largement admise, cette vision des choses demanderait sans doute à être nuancée. En s'appuyant sur le « Grand Exorde de Cîteaux » rédigé au début du XII<sup>e</sup> siècle par Conrad d'Eberbach, elle fait l'apologie des moines blancs cisterciens au détriment des moines noirs clunisiens. Pour être tout à fait juste, il faudrait en particulier rendre justice à Pierre le Vénérable, abbé de Cluny qui, à la même époque, imposa davantage de modération et de simplicité aux Bénédictins. De même, il paraîtrait opportun de s'interroger sur le sens réel de l'architecture cistercienne qui se perpétue alors que le style gothique devient partout la norme. Ceci restera un large débat d'exégètes trop éloigné de notre sujet.

D'emblée, le nouvel ordre de Cîteaux fit naître de nombreuses vocations. Ces religieux surent immédiatement tirer profit des biens qu'on leur donnait, même quand il s'agissait de terres peu exploitables dont souvent personne ne voulait, ou encore difficiles à gérer parce que trop éloignées du siège des seigneuries. Leur premier travail fut

donc d'assécher des marais insalubres, d'exploiter la forêt, de mettre en valeur des sols arides ou incultes. Ils le firent d'arrache-pied, avec ingéniosité et succès. Pour répondre au nombre sans cesse croissant de postulants, de nouveaux monastères devinrent indispensables. C'est ainsi que le 17 mai 1113, dans la forêt de Bragny, fut fondée l'abbaye de La Ferté-sur-Grosne, première fille de Cîteaux. Très rapidement la nouvelle communauté attira à son tour de multiples vocations et vit affluer quantité de dons. « *Entre Chagny et Tournus, entre le Doubs et la Dheune, il n'est pas un lignage de chevaliers qui n'ait alors souhaité bénéficier des prières des religieux...* » écrit Georges Duby. On peut d'ailleurs facilement suivre l'évolution des donations faites entre 1113 et 1178 dans son ouvrage *Recueil des pancartes de l'abbaye de la Ferté-sur-Grosne*, où il reprend l'ensemble des chartes et des notices concernant cette période (DUBY, 1953, p. 174-187)<sup>1</sup>.

Pour valoriser et gérer au plus près leurs biens, un peu partout dans la région, les moines créèrent alors des granges et des maisons parfois assez éloignées du monastère de La Ferté-sur-Grosne. Comme exemples, on peut citer celle d'Avoise qui nous intéresse tout particulièrement par sa proximité avec Le Breuil, ou encore celle de La Valotte au nord de Sanvignes, dont la terre avait été donnée vers 1145 par Damas et Guichard de Bourbon-Lancy (LAGROST, 2009, p. 30-34). Par la force des choses, les religieux dépendant de l'abbaye de La Ferté-sur-Grosne avaient toutes sortes d'échanges, d'accords, de contestations et de relations avec les seigneuries et les paroisses proches de leurs établissements. C'est ainsi que, parmi d'autres dont il sera question plus loin, dans une charte rédigée en 1180 par devant Guillaume comte de Chalon, Bartholomé de Genestoy donnait aux moines de la Ferté « *sans rien retenir sous peine d'excommunication, tout ce qu'il avait à Sainte-Hélène, à la Vesvre et en la terre du Breuil* »<sup>2</sup>. Dès à présent, comment pourrait-on douter de l'influence, sinon de la participation plus ou moins active, des bâtisseurs cisterciens dans la construction de l'église paroissiale de cette dernière localité. Ce cas n'est d'ailleurs absolument pas isolé. Dans un nouvel élan architectural qui devait évoluer vers le gothique flamboyant, un peu partout en Bourgogne et en Franche Comté, des églises à chevets plats et nefs uniques non voûtées bâties sur un plan bernardin<sup>3</sup> allaient s'édifier.

Cependant, l'origine du Breuil est assurément beaucoup plus ancienne. Pour d'obscures raisons probablement liées à des transactions ou des attributions de terres situées en deçà de la Dheune et rattachées au comté de Chalon, on sait qu'en 1474, la seigneurie du Breuil était tenue « *en fief du sieur d'Estrabonne* » seigneur de Nolay et relevait de la baronnie de Nantoux située hors du diocèse d'Autun, de l'autre côté de la rivière (LAGROST, 2009, p. 250-253). Mais cette inféodation devait être bien antérieure, la paroisse proprement dite étant du ressort de l'évêché de Chalon créé en 450 et de l'archiprêtre de Mont-Saint-Vincent. En s'étendant, jusque sous la Croix du Lot, tout au fond de l'actuelle plaine des Riaux<sup>4</sup>, elle constituait une enclave dans l'évêché d'Autun. D'un point de vue purement administratif, au XIII<sup>e</sup> siècle l'ensemble de son territoire dépendait du bailliage de Montcenis et donc du duché de Bourgogne. Si l'on se perd en conjectures en ce qui concerne les origines précises de la paroisse, le village éponyme s'inscrit dans la continuité de la présence gallo-romaine dont on retrouve de nombreuses traces sur l'actuel territoire communal. Indépendamment de la voie romaine d'Autun à Tournus dont le tracé matérialise toujours la limite orientale de la commune, il n'est que de citer le trésor monétaire découvert au Garnoy en 1858 (LACREUZE, 1880), les nombreux morceaux de tuiles romaines, les fragments de céramiques et les vestiges que nous avons pu observer lors de sondages archéologiques réalisés non loin de l'église ou encore à l'arrière du château. Mais l'essentiel des informations a été

collecté lors de travaux réalisés pour transformer l'ancienne ferme Variot en gîte communal. On peut d'ores et déjà affirmer que cette dernière a été bâtie sur un emplacement occupé successivement par une très riche villa gallo-romaine, une église primitive ou chapelle avec son cimetière et enfin l'ancienne motte féodale du Breuil. Tous les artefacts tendent à démontrer que, à partir d'un vicus important, cet endroit a été occupé sans discontinuité apparente du premier siècle avant notre ère (Tène finale) jusqu'à nos jours (LAGROST, 2006).

Un peu partout en France, l'agglomération villageoise n'apparaît guère avant le XI<sup>e</sup> siècle. Auparavant, la règle était plutôt à l'habitat dispersé (BOURIN, DURAND, 2001, p. 18). Pour sa part, Le Breuil, qui n'a pas évolué vers une grosse bourgade, semble avoir assez bien conservé ce schéma initial. On pourrait peut-être trouver ici une explication à l'étendue de la paroisse et le nombre important de ses hameaux répartis entre plusieurs seigneuries dont, pour une étude éventuelle plus approfondie, il subsiste un certain nombre de terriers accessibles aux Archives Départementales de Saône-et-Loire et de Côte-d'Or (Montcenis, Torcy, Chanliau, Morande, La Motte-sur-Dheune, Les Coutots etc.).

## L'ÉGLISE PRIMITIVE. SON CIMETIÈRE ET LA MOTTE FÉODALE DU BREUIL

Les travaux réalisés de 2003 à 2006, lors de la transformation de la « Ferme Variot » en gîte rural, procurèrent de précieuses informations concernant la chronologie de l'histoire du Breuil et la connaissance de ce site important complètement inédit (fig. 2). A vrai dire, les tuiles gallo-



Fig. 2 - La motte féodale du Breuil.

romaines, les innombrables fragments de céramiques de toutes sortes et de diverses époques, découverts pêle-mêle parmi des ossements humains bouleversés auprès de substructions médiévales ne permirent pas d'établir une stratigraphie très précise. Ils offrirent cependant la possibilité de mettre en évidence les différentes phases d'occupations humaines mises au jour par les travaux. Si l'époque gallo-romaine se montrait incontestable, par contre les données correspondant à la période féodale demeuraient assez confuses, voire contradictoires. En effet, les restes de murs observés (fig. 3) semblaient révéler l'existence simultanée d'une petite église primitive et d'une maison seigneuriale, le tout implanté au beau milieu d'un cimetière. D'où la difficulté, voire l'impossibilité, à introduire ces éléments dans un cadre chronologique et historique cohérent. Cette intrusion castrale parmi des sépultures paraissait complètement aberrante.

Sur ce site naturellement surélevé, tout semble avoir commencé avec la construction d'une importante bâtisse gallo-romaine. Il s'agissait probablement d'une luxueuse villa, comme tendent à l'indiquer des fragments de marbre, de moulures, de stucs, de verreries de luxe, de

1 - Pour l'essentiel, ces donations se trouvent aux Archives Départementales de Saône-et-Loire, Fonds de l'abbaye de la Ferté séries H24 et H25.

2 - ADSL H 25-23

3 - En référence à Saint Bernard et Cîteaux.

4 - La plaine des Riaux se trouve aujourd'hui sur la commune du Creusot.

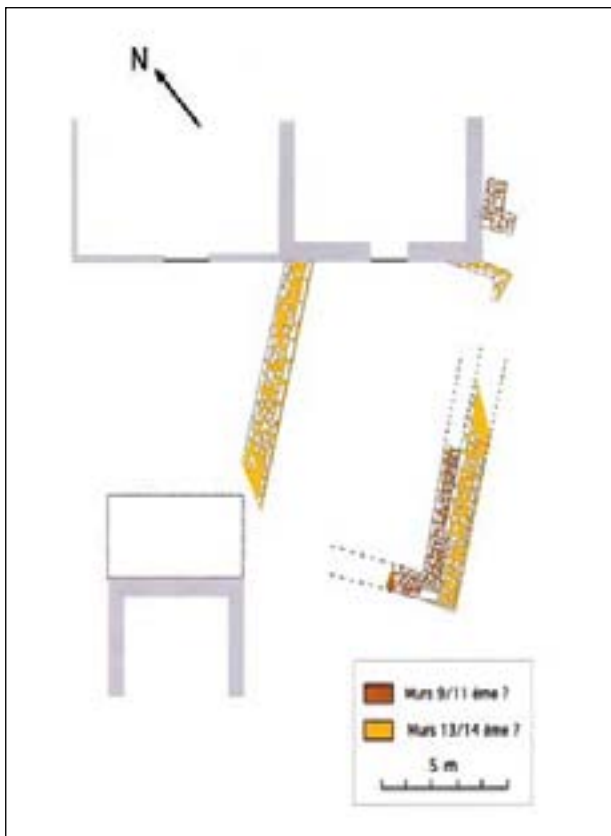


Fig. 3 - Le Breuil (71) - Murs repérés dans la cour de la ferme Variot (Plan L. Lagrost, 2005).

meules à grains, d'éléments d'hypocauste<sup>5</sup>, de tessons d'amphores, de poteries communes et de céramiques fines métallescentes (LAGROST, 2006, p. 26) que nous avons pu recueillir. Parmi eux, un morceau de céramique sigillée provenant de Lezoux et décorée d'une Victoire, correspondrait à la période Augustéenne (1<sup>er</sup> s. ap. J.-C.) (OSWALD, 1937, pl. 11) (fig. 4). Résultat manifeste d'un énorme incendie, à plus de cinq mètres de profondeur en dessous du sommet de la butte actuelle, nous avons pu observer la base d'un mur au-dessus duquel se trouvait une couche uniforme noire et fortement rubéfiée d'environ 80 centimètres d'épaisseur. Elle formait un agglomérat de morceaux de tuiles calcinées, de pierres, de débris de céramiques diverses et, également, quelques fragments de marbre vitrifiés par la chaleur. Cet ensemble paraît avoir scellé définitivement l'occupation gallo-romaine. Il faudrait peut-être mettre ce sinistre en relation avec les troubles et les invasions qui, vers 275 semble-t-il, ont causé des ravages dans la région et, sans doute, provoqué l'enfouissement du trésor monétaire déjà mentionné et retrouvé en 1858 non loin de la voie romaine au Garnoy<sup>6</sup>.

Au-dessus de cette couche se trouvait un sol fortement perturbé par la constitution de la motte sur laquelle allait se construire la première maison seigneuriale du Breuil. Dans la cour de l'ancienne ferme, au ras du sol, on peut encore voir les vestiges arasés de ses murs. Ces restes d'infrastructure enfouis paraissent suffisamment éloquents pour justifier l'appellation de « Château Gaillard » mentionnée dans certains textes<sup>7</sup>. À environ 250 m au sud-est, en contrebas du château actuel, on peut encore observer la base d'une grande digue éventrée. La retenue d'eau ainsi réalisée pouvait fort bien alimenter des fossés creusés autour

5 - Système de chauffage romain et gallo-romain par le sol et les murs.

6 - En effet celui-ci était composé de monnaies romaines en bronze et en argent cadrant avec cette période. Trois d'entre-elles correspondaient à Julia Mamaea (Mère de Sévère Alexandre - 235 ap. J.-C.), à Trajan Déce (TRAIANUS DECIUS - 250 ap. J.-C.) et Gallien (GALLIENUS - 261 ap. J.-C.). Elles renverraient donc à la fin du 3<sup>ème</sup> siècle après le Christ, à la révolte des Bagaudes et aux invasions germaniques (Alamans, Francs, Burgondes et autres).

7 - ADSL B 2125-52 et B 2125-59. « ...Le 14/12/1759 a comparu Joseph Jusot de-meurant à Château Gaillard proche le château dudit Breuil, garde des bois, chasses, pêches des terres seigneuriales dudit Breuil.... ».

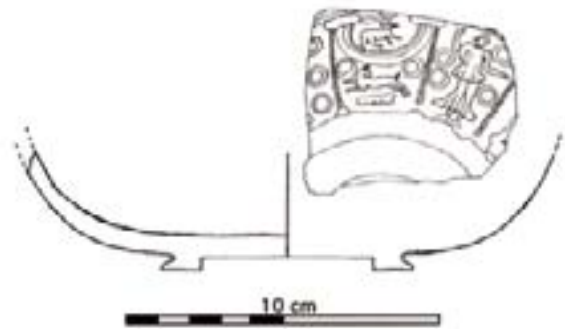


Fig. 4 - Fragment de céramique sigillée provenant de Lezoux avec une Victoire, une antilope et vraisemblablement une petite chèvre. Elle appartient à la période augustéenne (1<sup>er</sup> s. ap. J.-C.).

de la butte. Par ailleurs, l'ancien tracé du chemin médiéval allant du Breuil à Montcenis (la rue Saint-Etienne) semble contourner cette queue d'étag<sup>8</sup> pour arriver au bourg. Plus directe, la route actuelle franchit sur un remblai assez élevé cet endroit très creux qui demeure humide et marécageux.

Une partie des murs a pu être dégagée jusqu'à leur fondations. Ils forment un quadrilatère de 13 m de long pour une largeur de 10 m orienté nord-est sud-ouest. La motte a été réalisée de façon classique par le prélèvement des matériaux nécessaires sur son pourtour et en creusant du même coup des fossés. Elle se trouve ainsi formée d'un amoncellement de terre noirâtre où, de façon illogique et anachronique, sont mêlés non seulement des fragments de tuiles (*tegulae* et *imbrices*), des tessons, des pierres provenant de la construction gallo-romaine antérieure, mais aussi un bouleversement de crânes et d'ossements humains pour la plupart brisés. A l'exception d'une tombe d'enfant, située très en profondeur à l'aplomb de la porte du gîte actuel, aucun os n'a été retrouvé en connexion anatomique. Par ailleurs plusieurs d'entre eux se trouvaient engagés sous la base des murs.

Même réduite au minimum, la description des vestiges et de la documentation archéologique recueillie semblera peut-être par trop technique, mais elle paraît indispensable si l'on veut tenter de comprendre la superposition des substructions mises au jour et d'en déterminer la chronologie. L'appareillage du mur situé le plus au sud se montrait assez complexe. En fait, il appartenait à deux phases de construction successives. Les fondations d'un premier édifice avaient été incorporées dans celles d'une seconde construction. L'orientation de la partie la plus ancienne diverge d'ailleurs légèrement de la nouvelle. Au sud-ouest, la destruction en profondeur des murs permet d'observer une coupe de l'ensemble qui présentait des différences de conception et la récupération de l'infrastructure primitive (fig. 5 et 6). Tout ce que l'on a pu reconnaître de ces bases de murs mesurait au maximum 2,30 m de hauteur. Le plus ancien faisait 85 cm d'épaisseur. Du fait de l'adjonction de la nouvelle construction contre son côté sud, seule sa face exposée au nord et

8 - « L'Étang de la Forge » selon des textes du XVII<sup>e</sup> siècle (ADSL, 2 E 372).



Fig. 5 - Le Breuil : «Ferme Variot»: les deux murs accolés l'un à l'autre.

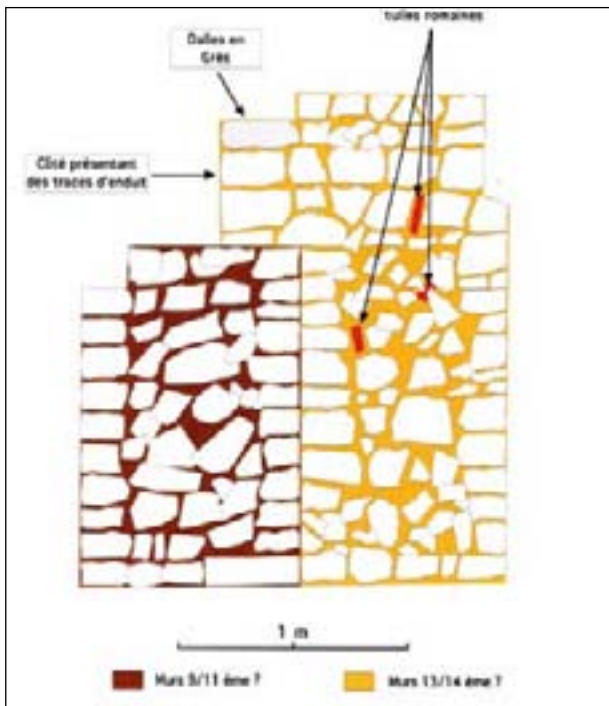


Fig. 6 - Le Breuil : Coupe schématique des murs repérés dans la cour de la « Ferme Variot » ( L. Lagrost, 2005).

correspondant à l'intérieur du bâtiment demeurait visible. Elle montrait un parement constitué de lits relativement réguliers faits de pierres de même épaisseur et de différentes longueurs soigneusement choisies. Des blocs relativement compacts et liés par du mortier constituaient le blocage interne. Formant un doublage, depuis la même profondeur, le second mur était accolé à l'extérieur du précédent, avant de le recouvrir en partie. L'ensemble atteignait 1,25 m d'épaisseur. La conception de ce deuxième mur différait nettement de celle du premier. Les parements

étaient formés d'éléments plus gros, mieux équarris et bien appareillés. Des fragments de tuiles romaines servaient parfois de remplissage ou calaient certaines pierres du parement, montrant ainsi qu'ils provenaient du niveau gallo-romain sous-jacent bouleversé par la création de la motte féodale. D'autres morceaux étaient inclus dans le blocage formé cette fois-ci de blocs de toutes tailles mêlés à une plus grande quantité de mortier. Légèrement en dessous du sol actuel, le mur affectait un retrait d'environ 30 cm marqué par un lit très régulier de petites dalles plates en grès, identiques à celles visibles sur le mur nord de l'autre côté de la cour. Cette disposition parfaitement symétrique paraît correspondre au sol de la bâtisse. En effet, au-dessus, la seule rangée de pierres subsistantes



Fig. 7 - Angle sud-ouest de la construction.

porte les traces d'un enduit. Profondément enfoui, l'angle sud-ouest de la construction la plus ancienne a été retrouvé (fig. 7). Il est marqué par le réemploi d'un gros bloc quadrangulaire soigneusement taillé. On n'a aucune indication pour l'édifice qui lui a succédé. En effet au XIX<sup>e</sup> siècle, et comme en témoigne la coupe « en sifflet » des murs sud et nord, tout le soubassement de la partie ouest a été arraché lors de la construction de la ferme pour créer une cour en pente et donner accès aux écuries depuis la route contemporaine. Le jardin laissé en surélévation marque le sommet de l'éminence. Au cours des siècles, cette dernière a sans doute perdu un peu d'élévation. A l'est, dans l'alignement du mur le plus ancien et dépassant sous le mur des écuries transformées en local technique par la municipalité actuelle, comme délimitant un angle, c'est-à-dire celui de l'édifice primitif, la base de ce qui semble être un contrefort fait de pierres taillées bien appareillées a été repéré. On peut aisément supposer que nombre de pierres et de blocs soigneusement équarris, comme on peut toujours en voir dans les angles, ont été réutilisés dans l'édification de la maison actuelle et proviennent des constructions antérieures.

Dans l'angle nord-ouest des substructions, à 70 cm de profondeur, différents tessons marquaient le niveau de l'occupation médiévale. Parmi ceux-ci se trouvait un pot constitué d'une pâte grise possédant deux anses anguleuses attachées au rebord et prolongées par un décor de bandes digitées sur la panse cannelée. Ce type de céramique provenant vraisemblablement de Sevrey pourrait appartenir au groupe III de la classification établie par



Fig. 8 - Ossements apparaissant sous les murs.

S. Renimel (RENIMEL, 1974, p. 56) et être attribué aux XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles (fig. 9-1 et 10). Un second récipient à deux anses en oreilles arrondies et paroi fine possède également des décors digités destinés à renforcer la panse. La pâte est brune et fortement micacée. Il semble provenir de l'atelier de production céramique d'Ornez près d'Autun et dater du XV<sup>e</sup> siècle (fig. 9-2 et 11). Les autres éléments retrouvés appartiennent à des poteries communes grises, impossibles à reconstituer mais renvoyant aux mêmes époques. Entre autres, il y avait des fragments de oule<sup>9</sup> et ceux du col et de l'anse large d'un tulin<sup>10</sup> à goulot ponté du XII<sup>e</sup> - XIII<sup>e</sup> siècles provenant sans doute aussi de Sevrey. A seulement une trentaine de centimètres en dessous de cette couche médiévale, se trouvaient des ossements humains dont certains dépassaient sous le mur nord (fig. 8). Il reste encore à mentionner la découverte d'un fragment de tabletterie retrouvé en bordure du jardin. Façonné dans un bois de cerf, il porte les restes d'un décor en chevrons et un aménagement permettant sans

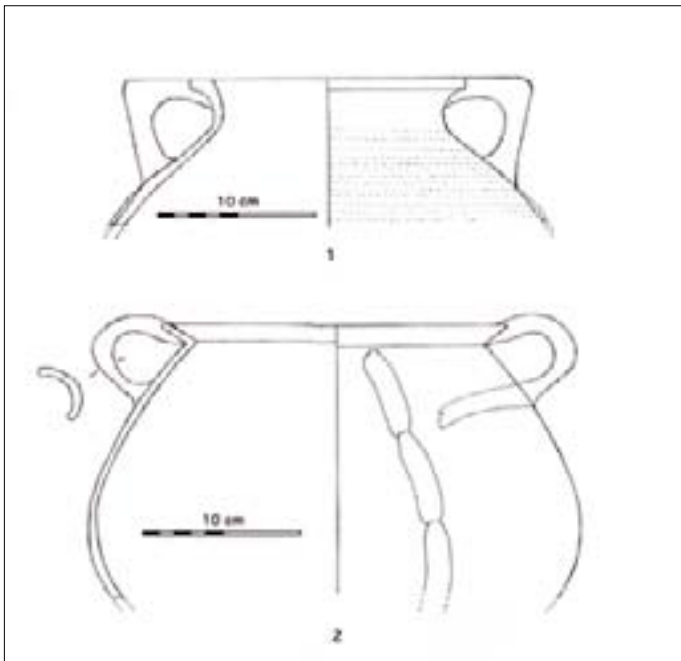


Fig. 9 - Le Breuil (71)

Céramiques retrouvées dans la cour de la « Ferme Variot » :

1 - Pot à deux anses anguleuses prolongées sur la panse par des bandes digitées, pâte grise : XV<sup>e</sup> s. ?

2 - Récipient à deux anses avec un décor de cordons digités destinés à renforcer la panse, pâte brune fortement micacée : XV<sup>e</sup> s. ? (L. Lagrost, 2005).

doute l'emboîtement d'une partie métallique (fig. 12). Le tout fait penser à une partie de cor en usage au Moyen-Âge.

Indéniablement les deux constructions successives s'élevaient à l'intérieur d'un cimetière dont une partie a été bouleversée par la création de la motte féodale. Selon plusieurs témoins dignes de foi et présents lors du creusement des fondations de l'actuelle mairie, les inhumations s'étendaient jusque sous le parking aménagé devant celle-ci. Parmi d'autres, Monsieur Vincent Badeau nous a transmis l'information suivante : « Sous la façade actuelle de la mairie et à une profondeur d'à peu près 1,80 m, plusieurs corps étaient placés côte à côte. Une tranchée parfaitement rectiligne ayant été creusée à cet endroit, on pouvait très nettement voir la section des tibias et péronés. J'ai le souvenir de 4 corps, deux ayant été enterrés très proches l'un de l'autre. Ces corps n'ont pas été exhumés. De l'autre côté des fondations (donc du côté de la ferme Variot) j'ai toujours pensé avoir affaire à une « fosse commune » car il y avait là une très grande quantité d'ossements, sans ordre net, mal conservés, en général de petite taille ». Les observations de M. Badeau

9 - Poterie commune du Haut Moyen Age, il s'agissait d'une sorte de vase à panse large se refermant vers le col.

10 - Le « tulin » était un pot en céramique commune et le « tulinier » correspondait au potier.

viennent fort heureusement compléter les informations recueillies précédemment. La précision concernant les ossements désorganisés aide à délimiter la partie méridionale de la motte qui se situait approximativement à l'arrière du bâtiment municipal actuel.

De prime abord, la synthèse de toutes les données archéologiques rassemblées à l'occasion des travaux réalisés sur la ferme Variot semblait présenter un certain nombre d'incohérences. Les inhumations en pleine terre ne correspondaient manifestement pas à des tombes mérovingiennes. Compte tenu du contexte, tout laissait à penser que, juste après l'an 1000, il existait à cet endroit une petite église ou au moins une chapelle paroissiale très logiquement entourée d'un cimetière. Sur cet édifice,



Fig. 11 - Récipient à anses arrondies et bandes digitées sur la panse : XV<sup>e</sup> s. ?

et comme les restes de murs examinés durant les travaux tendent à le confirmer, la toute première maison seigneuriale du Breuil aurait été édifée au sommet d'une motte élevée sur le même emplacement, sans aucun respect pour les sépultures. D'un point de vue chronologique cela paraît tout à fait compatible avec une charte de l'abbaye de Cluny où, semble-t-il, en 1087, il est fait mention de Hugues du Breuil, seigneur

du Breuil (*domnus Hugo de Bruilo*) (BERNARD, BRUEL, 1888, p. 794). Par contre, il restait difficile d'admettre, et encore plus de comprendre, qu'on ait pu construire une tour de défense ou une maison forte dans un cimetière, à l'emplacement d'une église primitive, sans aucun égard pour l'espace sacré de la mort. Heureusement, des travaux universitaires très récents, en particulier ceux d'Hervé Mouillebouche sur les enclos ecclésiastiques bourguignons (MOUILLEBOUCHE, 2009), permettent d'avancer quelques éléments de réponses.

Au Moyen Âge, différents conciles sur la paix de Dieu et une bulle pontificale de 1059 fixèrent le droit d'asile à 30 pas autour de l'église paroissiale. Celui-ci incluait le cimetière qui faisait ainsi partie de l'espace sacralisé. A l'origine, ce lieu appelé « aître » (du latin atrium) comprenait seulement le cimetière puis il désigna l'ensemble. Les relations entre les morts et les vivants étaient bien différentes de ce que l'on connaît de nos jours. Indépendamment des inhumations qui souvent se faisaient sans ordre et dans un simple linceul, le cimetière était aussi le lieu habituel du plaid où l'on rendait la justice et rédigeait des actes. Toutes les dispositions sur le droit d'asile qui faisait du cimetière et de son église un espace protecteur réputé inviolable, incitèrent des seigneurs à y bâtir leur forteresse pour bénéficier de la même immunité. « Ainsi l'enceinte cimétériale venait



Fig. 10 - Pot à anses anguleuses : XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s. ?



Fig. 12 - Fragment de tabletterie orné de chevrons.

## LA PRÉSENCE CISTERCIENNE ET LES ÉLÉMENTS POUVANT AIDER À DATER L'ÉGLISE DU BREUIL

matérialiser l'immunité, et un quelconque avoué, miles ou ministérial, pouvait penser qu'il était de son droit et de son devoir de défendre et conforter l'immunité du cimetière en bâtissant une tour ou une enceinte, prémices du futur château » écrit H. Mouillebouche (MOUILLEBOUCHE, 2009, p. 84).

Tous les indices semblent le confirmer mais, à défaut de pouvoir entreprendre des fouilles plus poussées, comme hypothèse de travail, on peut seulement proposer qu'au XI<sup>e</sup> siècle il existait au Breuil un petit enclos ecclésial dans lequel le seigneur du lieu avait élevé une motte féodale et construit une maison-forte (fig. 13). La tradition orale rapportée par E. Fyot pourrait venir opportunément étayer cette proposition. Il suggérait en effet que l'édification de l'église actuelle remontait au XII<sup>e</sup> siècle et ajoutait : « On peut supposer que l'église fut commencée à cette époque, par les premiers seigneurs du Breuil, pour remplacer une église plus ancienne dont il resterait des vestiges sur un tertre à l'entrée du village » (FYOT, 1897, p. 329).

La construction abusive de forteresses dans le rayon de protection des églises et des cimetières, souvent pour des fins peu avouables, entraîna de vives contestations émanant de l'épiscopat qui, tant d'un point de vue spirituel que temporel, perdait graduellement de ses pouvoirs. Durant tout le XI<sup>e</sup> siècle, de nombreux conciles tentèrent d'interdire ces intrusions de châteaux dans l'espace sacré, jusqu'au concile de Clermont de 1095 où, dans un traité de paix avec le comte d'Anjou, il est déclaré que : « Eglises et cimetières seront dans la paix du Seigneur. Si quelqu'un y construit une nouvelle fortification et ne la détruit pas sur ordre de l'évêque, il violera la paix du Seigneur et celui qui la détruira ne commettra aucun délit » (MOUILLEBOUCHE, 2009, p. 85). Dans les faits, l'interdiction resta pendant un certain temps toute



Fig. 13 - Profil de la motte du Breuil (H. Mouillebouche - 2005).

relative et variable selon les régions mais, au XII<sup>e</sup> siècle, l'édification de fortifications à l'intérieur des cimetières était exceptionnelle et soumise à l'autorisation exclusive des évêques. L'une des conséquences pouvant être liée à ces interdits, et le Breuil en est peut-être la démonstration, c'est qu'à ce moment apparaît la notion de paroisse au sens où on l'admet aujourd'hui : une communauté paysanne attachée à un territoire clairement défini comprenant village et hameaux soumis aux dîmes, dont l'église avec son autel, ses fonts baptismaux et le cimetière formaient pour ainsi dire le centre spirituel et judiciaire. Après la Révolution, tout naturellement et seulement d'un point de vue administratif, les limites communales allaient, dans la majorité des cas, se calquer sur ce découpage géographique préétabli (GUERREAU, 1996).

Auparavant, la plupart des églises rurales appartenaient à des seigneurs ou des particuliers qui, bien évidemment, en tiraient un maximum de profits. Lorsqu'elles entrèrent dans le pouvoir des évêques et des abbayes, presque toutes furent reconstruites. C'est dès cette époque qu'apparurent les « œuvres » des églises (DE CHARMASSE, 1909), à savoir un conseil de paroissiens qui gérait le bâtiment proprement dit ainsi que les biens et les ressources qui pouvaient lui être rattachés. Ce conseil est plus connu dans nos régions sous l'appellation de « fabrique » dont, avec beaucoup moins de prérogatives depuis la loi de séparation des Églises et de l'État en 1905, les « conseils paroissiaux » seraient en quelque sorte les héritiers.

Si, au XI<sup>e</sup> siècle et sous l'influence clunisienne, plusieurs églises de la région furent rebâties, pour des raisons indéterminées, mais peut-être étaient-elles tout simplement économiques, celle du Breuil échappa à cette tendance. Plus tard, dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, au fur et à mesure des donations, on peut facilement observer l'emprise que les moines de l'abbaye de La Ferté exerçaient peu à peu sur la paroisse et ses alentours. Georges Duby limite son inventaire des pancartes de l'abbaye de La Ferté-sur-Grosne à l'année 1178 et le Breuil n'y apparaît pas. Cependant, dans les archives ecclésiastiques de La Ferté-sur-Grosne<sup>11</sup>, nous avons retrouvé plusieurs chartes intéressantes cette paroisse, mais toutes sont postérieures à cette date. On a vu plus haut la donation faite en 1180, par Bartholomé de Genestoy de ce qu'il possédait en la terre du Breuil. La même année, « Engilbert par la grâce de Dieu évêque de Chalon faisait savoir à tous, futurs et présents, que Rodolphe de Buxi avait donné et concédé au monastère de Sainte Marie de Firminate (La Ferté) sans en rien retenir tout ce qu'il avait dans la terre quarte de Breuil...<sup>12</sup> ». Durant l'année de l'incarnation 1187, Pierre du Breuil (*Petrus de Bruil*) abandonnait aux moines de La Ferté les droits qu'il avait sur les forêts d'Avoise et de Montaubry<sup>13</sup> (fig. 14). Il est à peu près certain que la maison d'Avoise, dépendant de l'abbaye de la Ferté, a été établie dès cette époque. En 1200, le lendemain de la purification de la vierge Marie, par devant l'évêque Robert, le même Pierre du Breuil confirmait toutes les donations faites à l'abbaye de La Ferté par son père et son oncle dans la forêt de Montaubry (*en la forest de Monte Alberico*)<sup>14</sup>. Vers 1210, dans le même secteur géographique, en se faisant religieux en l'abbaye de la Ferté, Bernard de Verneuil cédait tous les biens qu'il possédait à Saint-Julien-sur-Dheune jusqu'au village de Gratour, à Saint-Leu, à Montchanin (*apud Montem Caninum*) et à Poluzot<sup>15</sup>. Ainsi, à la fin du XII<sup>e</sup> et durant tout le XIII<sup>e</sup> siècle, des relations étroites, parfois conflictuelles et procédurières, s'établirent progressivement avec les moines cisterciens de La Ferté et surtout leur maison d'Avoise. Leur présence sur la paroisse du Breuil pour exploiter des terres ne laisse désormais guère de place au doute.

En 1264 intervenait une transaction entre lesdits religieux et Simon du Breuil au sujet d'un désaccord qu'ils avaient à propos du bois de Montaubry, dont voici une traduction partielle : « Discorde au sujet de bois de Mons Albéry (Montaubry) entre le couvent de La Ferté, le sieur Symon de Brolió cleric et les hommes audit Symon de Montrande (Morande), de Cordomange et Avoisette (Les Voisottes) pour l'usage du bois de Mons Albéry. Ledit Symon ne doit dans le bois susdit prendre que le nécessaire pour sa maison située dans la paroisse de Breuil pour son chauffage et ne doit couper ni chênes, ni arbres fruitiers. Les héritiers dudit Symon qui prendront ladite maison comme héritage après sa mort n'auront aucun droit dans ledit bois. Les hommes dudit Symon qui habitent dans les dits villages de Montrande, de Cordomange et de Avoisette n'utiliseront le bois que pour onze feux etc...<sup>16</sup> » (fig. 15). Ce document indique clairement que Simon du Breuil possédait une maison au Breuil dite de Bel Aspect (*domus de Pulcro aspectu*) et désigne en même temps un certain nombre de hameaux qui en dépendait. Dans une autre charte en latin datée de la même année, le même Simon du Breuil donnait acte d'un don fait bien antérieurement par son père Pierre du Breuil à l'abbaye de La Ferté : « Nous Pierre official et chanoine de Chalon faisons savoir à tous ceux qui verront ces présentes lettres que Messire Symon du Breuil, cleric, a comparu en personne en notre présence et a reconnu de sa certaine science et affirmé fermement que messire Pierre du Breuil, chevalier, jadis son père a donné à Dieu et à l'abbaye de Sainte

11 - Archives Départementales de Saône-et-Loire, Série H.  
 12 - ADSL, H23-33  
 13 - ADSL, H 25-45 et H 28-71.  
 14 - ADSL, H 26-1  
 15 - ADSL, H. 26- ? Gratour: actuellement Le Monetois  
 16 - ADSL, H 28-60

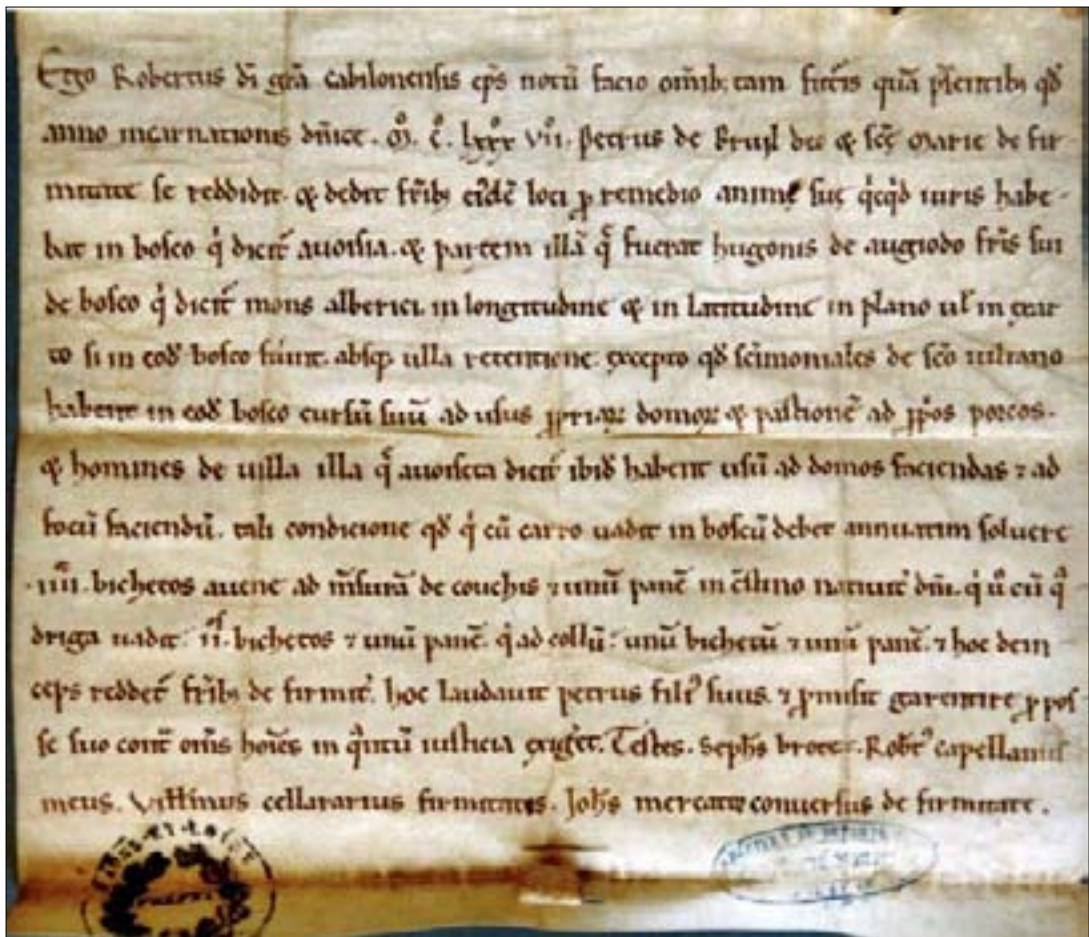


Fig. 14 - Charte de 1187 par laquelle Pierre du Breuil abandonne tous les droits qu'il avait à Avoise et Montaubry (ADSL, H 25-45).



Fig. 15 - Charte de 1264. (ADSL, H 28-60).

Marie de Firminates, pour le remède de son âme et de celles de ces prédécesseurs, en pure et perpétuelle jouissance dix sous en monnaie courante, lesquels dix sous son dit père a assis sur un pré que tenait ledit Pierre appelé Pertuisiez. Ce pré est situé au-dessous de la maison dudit messire Simon, maison appelée de Bel Aspect et messire Simon tient et possède ce pré et promet devant nous par sa foi jurée tenir sa parole et la respecter pour lui et ses héritiers et payer ces dix sous de bonne foi aux dits abbé et couvent ou à leur procureur au terme de la fête de Saint Vincent prêtre et martyr. En souvenir de ces choses et à la demande dudit Symon, nous avons apposé le sceau de la curie de Chalon en témoignage de vérité. Donné l'an de Dieu 1264 au mois de février<sup>17</sup> ».

Là encore il est question de la maison de Symon du Breuil et de son père Pierre, dite de Bel Aspect (*quod domus dicitur domus de Pulcro aspectu*), ainsi que d'un don qui avait été fait par ce dernier bien des années auparavant pour le repos de son âme. Sans doute aux environs de 1187 ou 1200, si l'on se réfère aux documents mentionnés ci-dessus, quand le même Pierre du Breuil abandonnait ses droits sur les forêts d'Avoise et de Montaubry. Il faut préciser qu'aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, le terme de maison (*domus*) était pris dans un sens relativement large. Il pouvait désigner selon le contexte, un habitat urbain, un établissement religieux ou une maison seigneuriale plus ou moins fortifiée, en opposition à la mesure, au plâtre qui correspondait à une ruine ou encore au *meix*

qui renvoie à l'habitat paysan (MOUILLEBOUCHE, 2002, p. 100-101). De plus, ici le qualificatif inusité « de Bel Aspect » paraît renforcer l'idée de la maison seigneuriale belle à la vue et construite de bonne façon.

On pourrait ainsi poursuivre jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle l'énumération de legs ou de litiges avec l'abbaye de la Ferté, mais ceci fait partie de l'histoire du Breuil qu'il nous reste à écrire. Néanmoins, de ce qui précède et conformément aux différents conciles, à la fin du XII<sup>e</sup>, il semblait indispensable, voire urgent, que la paroisse possède sa propre église relevant de l'évêque de Chalon et indépendante de la maison forte appartenant à Pierre du Breuil, seigneur du lieu. Les moines cisterciens, qui géraient de nombreuses donations dans le pays et presque omniprésents avec leur maison d'Avoise si proche, étaient à même de fournir les architectes et les maîtres d'œuvre capables de faire construire de façon simple et économique un édifice dans l'air du temps, certes sur croisées d'ogives, mais tout à fait à la portée d'une paroisse relativement pauvre.

Un accord rédigé en 1206 (fig. 16) au sujet du service divin, entre les religieux de la Maison de Saint Jean de Jérusalem située aux Coutots et le chapelain de l'église du Breuil, prouve de façon certaine que cette

dernière était déjà fondée à cette date<sup>18</sup>. Sa construction a probablement débuté à la fin du XII<sup>e</sup> siècle et s'est sans doute échelonnée sur plusieurs années, mais on ne saurait s'avancer davantage. Ce texte en latin demande une très grande maîtrise du vocabulaire en usage. Il présente en outre de nombreuses difficultés de lecture dues aux abréviations et aux formes utilisées. Autant dire de suite qu'il n'est pas à la portée du premier venu. Sans l'aide inestimable de notre collègue et ami Robert Chevrot, éminent latiniste, nous n'aurions d'ailleurs jamais pu en venir

à bout et en comprendre réellement le sens. Le document débute ainsi : « Nous évêque de Chalon, à tous présents et futurs salut en Dieu. Par le présent acte marqué de notre sceau commun, nous attestons que la discorde entre la maison de Saint-Jean l'Hospitalier appelée de Escotet<sup>19</sup> et le chapelain de Breuil, au sujet du droit paroissial de ladite église a été apaisé de cette manière : le chapelain qui tient l'église du Breuil sera tenu de desservir la chapelle d'Escotet 3 jours par mois et y célébrer le service divin. Les bénéfices de la chapelle seront perçus par moitié entre le Maître de la chapelle et le chapelain. Les baptêmes et décès seront faits au Breuil. La roue<sup>20</sup> sera d'Escotet et les chandelles seront une pour le Maître de la chapelle et les trois autres pour le chapelain. Le luminaire de l'autel se fera de bonne foi...etc. ». La suite précise que la confrérie des paroissiens<sup>21</sup> n'aura aucun droit sur la maison du chapelain et fait obligation



Fig. 16 - Accord de 1206 entre les religieux des Coutots et le chapelain de l'église du Breuil. (ADSL, H 463-9).

pour les paroissiens des Coutots de venir à la fête annuelle de l'église du Breuil, sans que le chapelain les oblige ou le Maître de la chapelle des Coutots leur interdise. Enfin il est fait obligation d'enterrer les défunts dans le cimetière paroissial. Par ailleurs, dans la hiérarchie paroissiale, le chapelain de l'église avait la primauté sur celui des Coutots<sup>22</sup>. Les témoins étaient Fouques archidiacre, Maître Hugues chanoine de Chalon, Hugues de la Roche, Renaud de Saint-Léger-de-Cluny et beaucoup d'autres.

18 - ADSL, H 213 (H 463-9)

19 - Les Coutots

20 - Il s'agit de la couronne de lumière : luminaire fait d'un cercle de bois ou de métal supportant un certain nombre de bougies ou de lampes à huile que l'on voyait suspendu par des chaînes ou reposant sur un pied dans les églises du Moyen Age.

Saint Bernard reprochait d'ailleurs en ces termes le luxe de ces ornements aux religieux de Cluny : « Puis on expose dans les églises, non plus seulement des couronnes précieuses, mais des roues entourées de lampes ardentes, plus éclatantes encore par l'éclat des pierreries » (LENOIR A. (1856) - *Architecture Monastique*, Paris, Imprimerie Impériale, volume 2, p. 138.

21 - L'origine des confréries semble remonter à l'époque carolingienne. Gérées par un conseil renouvelé périodiquement, financées par des cotisations et des donations, ces associations apportant aide et assistance jouissaient dans les paroisses d'un certain pouvoir et disposaient parfois d'un patrimoine important. Elles disposaient d'un autel dans les églises pour lequel elles nommaient leur propre chapelain.

22 - La notion de curé, au sens où on l'entend de nos jours, en tant que responsable de la paroisse, n'apparaît pas avant le concile de Trente (1542).

Actuellement, ce document inédit est le premier à faire mention de l'église du Breuil. Il montre un désaccord profond au sujet des droits paroissiaux. Le chapelain de la chapelle des Coutots qui appartenait aux hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem et dépendait de la commanderie de Bellecroix, semblait détenir indûment (ou du moins il avait cherché à les conserver) des droits réservés à l'église paroissiale, (*l'église mère*), notamment les baptêmes et les enterrements. L'implantation de ces religieux aux Coutots ne paraît guère être antérieure au XIII<sup>e</sup> siècle, quand ils fondèrent dans la région des maisons destinées au recrutement et au financement de leurs activités en Terre Sainte. Une charte de février 1199 sur l'association du duc de Bourgogne aux biens d'Escotet (les Coutots) et d'Essartine (Essertenne)<sup>23</sup>, puis en 1200, un traité de pariage entre les hospitaliers de Bellecroix et le duc de Bourgogne concernant *Escoutot et Essertenne* (RICHARD, 1954, p. 253 et 295<sup>24</sup>) viendrait le confirmer.

A la limite orientale de la commune du Breuil passait la voie romaine qui allait d'Autun à Tournus et Mâcon par Saint-Gengoux. Ce cheminement était très fréquenté au moyen âge. A la même époque, la voie dite d'Agrippa par Couches et Chalon semble avoir été moins utilisée. Un autre chemin venant de Toulon-sur-Arroux par le Gratoux, suivait la ligne de crête et allait vers Couches et la vallée de la Dheune. Il coupait le chemin romain aux Coutots. Il paraît donc naturel que les religieux de Saint-Jean-de-Jérusalem aient construit près de cette croisée une grange ou un établissement pouvant accueillir voyageurs et malades. Souvent bâties à proximité de grands itinéraires, ces maisons appartenant aux hospitaliers faisaient partie du paysage médiéval. Comme autre exemple proche, on peut retenir celle de la Villedieu sur la paroisse de Torcy (LAGROST, 2009, p. 26-30). Aux Coutots, les moines de Saint-Jean avaient une chapelle dont les murs aux fenêtres romanes murées subsistent encore. Malheureusement et tout récemment, le linteau de la porte orné d'une croix a été démonté. Non loin de là, au nord-ouest du hameau de la Dheune et sur la commune d'Essertenne, dans l'ancien lieudit de la Verpillière<sup>25</sup>, les mêmes religieux disposaient de quelques biens par moitié et en indivision avec le duc de Bourgogne comme il est dit dans le traité de pariage de 1200. A ce titre les tailles correspondantes sont comptabilisées à plusieurs reprises dans les recettes de la châtellenie de Montcenis. Ainsi en 1378 dans les comptes de Jehan Bourneaul, on peut lire : « *Autre recette de deniers, lesquels les chastelains fermiers du Perron de Moncenis ont accoustume de recevoir... des tailles dehues à la Verpeillière en la presvoté d'Essertenne par moitié et par indivision à mon dit seigneur et es hospitaliers de Bellecroix à cause de leur maison de Nuis à ycellui terme... XLI livres de Dijon*<sup>26</sup> ».

L'accord intervenu entre le chapelain de l'église du Breuil et celui de la chapelle des Coutots tendrait à montrer une reprise en main de l'évêché de Chalon pour la gestion de la paroisse et de son église. Sauf cas exceptionnel laissé à la discrétion de l'évêque, les chapelles particulières, castrales ou autres, ne bénéficiaient plus que de dons privés et de sommes versées pour la célébration de messes. Peu importe après tout, cet acte officiel atteste l'existence de l'église du Breuil en 1206. En manière de confirmation, à propos d'édifices semblables qui eux aussi possèdent un chevet plat où s'ouvre un triplet et présentent un grand nombre de caractéristiques communes, Eliane Vergnolle fait la remarque suivante : « *Ce type de chevet clos par un mur droit devait, dans nombre de régions, connaître un grand succès à la fin du XII<sup>e</sup> siècle et au début du XIII<sup>e</sup> siècle pour des raisons dans lesquelles entrent sans doute l'influence des partis mis à l'honneur par les cisterciens, mais aussi le souci de voter à l'économie des sanctuaires de dimensions modestes* » (VERGNOLLE, 2001, p. 70).

A l'origine et nous le verrons en abordant des documents du XV<sup>e</sup>

siècle, l'église du Breuil était placée sous le vocable de saint Antoine. Il s'agissait sans doute d'Antoine l'Ermite né en Egypte vers 250 et bien connu dans l'hagiographie cistercienne où Saint Bernard était considéré comme son héritier spirituel. On ne saura jamais si parmi les premiers desservants se trouvaient des chapelains dépendant directement de l'abbaye de la Ferté, mais l'église du Breuil est mentionnée pour la seconde fois au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. Dans ses dispositions testamentaires actées du 4 mai 1243, Gauthier de Saint-Symphorien abbé de Saint-Pierre-Lestrier, entre autres choses, donnait 20 sous à certaines églises pour célébrer un office mortuaire en sa mémoire, notamment à celles de Mesvres, de Saint-Julien, de Saint-Sernin et du Breuil (DE CHARMASSE, 1900, p. 164-165).

## DESCRIPTION DES ÉGLISES RURALES D'INFLUENCE CISTERCIENNE

De façon plus générale, l'impact gothique cistercien se retrouve sur nombre d'églises paroissiales construites à la fin du XII<sup>e</sup> et durant la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Bâties selon des normes identiques et d'une extrême simplicité, elles sont l'œuvre d'architectes qui ont participé à l'édification des grandes abbatales. La standardisation de ces monuments est remarquable. Ceci à tel point que le 10 octobre 2001, à la faculté de Besançon, lors d'une conférence à laquelle nous assistions, Eliane Vergnolle, en décrivant l'impact gothique cistercien sur les églises paroissiales du XIII<sup>e</sup> siècle en Franche-Comté, dépeignait par similitude celle du Breuil. En particulier, elle expliquait que : « *Toutes, même les plus modestes, sont construites sur le plan bernardin avec un chevet plat. Les chapelles, aussi à fond plat, se trouvent dans les bras du transept. Ce sont des monuments simples, sans fioritures, à petites fenêtres et murs plats. L'une des grandes valeurs reste la muralité et on note un refus des grandes modes. Pour cette génération d'églises construites à partir de 1200, ce sont les mêmes architectes que les grandes abbatales qui les ont construites. Il y a une dénivellation entre le chœur et la nef. Les fenêtres sont petites et appareillées comme au XI<sup>e</sup> siècle avec une pierre arrondie en unique linteau. Le goût de la muralité perdure, les chapiteaux sont très simples et renvoient vers 1200 etc...* ».

En définitive, si l'on suit jusqu'au bout le propos de l'éminent spécialiste, toute cette génération d'églises rurales, qu'elles soient de Franche-Comté ou d'ailleurs, possède un chevet plat plutôt édifié en direction du levant où s'ouvrent trois fenêtres formant un triplet. Discret, le transept n'est pas en saillies. Les fenêtres sont petites avec, côté extérieur, une unique pierre arrondie comme linteau. Les murs élevés en gros appareil sont maintenus par de solides contreforts et on note une nette uniformisation dans la taille de la pierre tout à fait dans l'esprit pratique cistercien. Assez caractéristique, la corniche cistercienne comporte des modillons en dents d'engrenage.

Les clochers sont aussi très spécifiques. Il s'agit le plus souvent d'une petite tour carrée en très bel appareil avec une pyramide de pierre en guise de flèche. Sur chaque face s'ouvre une fenêtre géminée. Parfois, le clocher est reporté sur le côté du chœur et non sur la croisée, ce qui permet d'obtenir des volumes plus modestes.

Les portails « *dans un refus du nec plus ultra du XIII<sup>e</sup> siècle* » montrent toujours une très grande austérité. Avec des pieds-droits peu travaillés, ils restent modestes dans leur ornementation, sans chercher à valoriser la façade où une unique fenêtre centrale prend le jour. Le tympan typiquement cistercien est en général monolithique à arc trilobé avec une croix. Ces tympan à motifs tréflés pouvaient être peints.

Le chœur, la croisée et les bras du transept ont des voûtes d'ogives distinctes. Les arcs doubleaux sont brisés. Il existe toujours une dénivellation entre le chœur et la nef. Tout comme à l'extérieur, les rares personnages représentés semblent comme hors du temps. C'est finalement un non-style, une donnée récurrente de la sculpture cistercienne.

23 - ADSL H 213 (H 463-2)

24 - Citation de DELAVILLE LE ROUX (1894) Cartulaire général de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem (1100-1300) T 1 charte n° 1111).

25 - Cadastre de 1987, section E, parcelles 39 et 40, nommée aujourd'hui « Terre de la Chapelle ».

26 - ADCO, B 5351 f° 2, B 5363, B 5373 etc.

## L'ÉGLISE DU BREUIL DANS SON ÉTAT D'ORIGINE

A l'image de l'abbaye de Fontenay, mais évidemment en beaucoup plus modeste, l'église du Breuil présente un plan bernardin, adapté à la rusticité d'une église paroissiale. Sur le modèle des églises rurales cisterciennes décrites ci-dessus par Madame Vergnolle, elle a un chevet plat percé d'un remarquable triplet. Le chœur voûté d'ogives est, avec le reste du bâtiment, orienté au nord-est (47°). Les ogives reposent sur quatre culots ornés chacun d'une tête sculptée. Ces figurations sont sans grande expression et sans âge, tout à fait dans l'esprit cistercien. Séparé du chœur par un arc en tiers point, le transept très court avec ses deux voûtes transversales en arc brisé est non saillant. La croisée, dont les ogives et les arcades également brisées reposent sur quatre impostes biseautées, supporte le clocher. L'ouverture sur la nef se fait par un grand arc doubleau et, de part et d'autre, par deux petites ouvertures au sommet arrondi. La nef non voûtée a une couverture en plein cintre actuellement plafonnée, mais qui a été lambrissée.

Vue de l'extérieur, l'église du Breuil forme un long quadrilatère d'environ 31 m de long pour une largeur approximative de 9 m. De part et d'autre, les murs gouttereaux sont maintenus par sept solides contreforts. Autrefois seules huit petites fenêtres romanes s'ouvraient dans les côtés de l'édifice (fig. 18). Deux éclairaient latéralement le chœur, deux le transept et quatre la nef<sup>27</sup>. Seulement trois des fenêtres d'origine subsistent de nos jours : celles du transept et une dans le chœur. Leur linteau est fait d'une seule pierre arrondie comme le veut la tradition cistercienne. Quatre contreforts placés en équerre maintiennent les angles du bâtiment. Dissimulé par la sacristie construite au XIX<sup>e</sup>, le chevet plat et son triplet existent toujours. En façade, le portail possède un tympan monolithique trilobé où figurait une croix pattée qui a été martelée. Les piédroits sont peu façonnés. Dans le pignon s'ouvre une fenêtre romane. Au nord-ouest, entre le quatrième et cinquième contrefort existait une porte aux piédroits tout aussi sobrement décorés. Elle est aujourd'hui murée ainsi que la fenêtre qui la surmontait. La corniche ceinturant le chœur est ornée de modillons en « dents d'engrenage ». Les contreforts qui retiennent le poids des voûtes et du clocher, sont un peu plus épais que ceux correspondant à la nef.

Le clocher est une petite tour carrée à fenêtres géminées. Une courte flèche de pierre le surmonte. A la base de cette dernière et sur chaque face, il y a une lucarne. Sans s'interroger sur l'efficacité d'un tel poste d'observation situé en fond de vallée et qui offrait peu de visibilité sur les alentours, plusieurs auteurs affirmèrent que ces petites ouvertures permettaient au curé du Breuil d'assurer le guet pour la défense du village. Ils s'appuyaient sur une note d'Eugène Fyot (FYOT, 1897, p. 330), qui s'était contenté d'interpréter la brève mention contenue dans les inventaires des Archives Départementales de Côte-d'Or<sup>28</sup>.

La lecture du texte original donne une tout autre explication. En cas de périls imminents dus aux guerres ou aux invasions de toutes sortes, les gens des campagnes devaient se retirer dans les forteresses dont « ils dépendaient de toute ancienneté ». Ils étaient alors tenus d'y faire le guet et la garde, de jour comme de nuit, sous les ordres des capitaines. Sans aucune rétribution, les « retrayants » participaient en outre aux menues réparations de la place qu'ils défendaient. Les défaillants étaient passibles d'une amende. En principe celle-ci servait à payer un remplaçant<sup>29</sup>, mais elle pouvait aussi être utilisée pour le paiement de divers travaux occasionnés par la mise en défense des fortifications. Sous certaines conditions, des règlements en nature

étaient parfois acceptés. C'est ainsi que, en 1378, « 60 aunes de toile sont prises à messire Jacques, curé de Breuil, pour défaut de guet » au château de Montcenis. Avec trente autres, qui elles furent achetées pour le prix de trente francs, elles servirent à réparer des « coultres et cuissins<sup>30</sup> » c'est-à-dire des paillasses sur lesquelles devait dormir la garnison. Cette amende n'a donc strictement rien à voir avec l'église du Breuil. En fait, elle concernait deux meix que le prêtre tenait en arrière fief du duc de Bourgogne : « Pour III<sup>xx</sup> (80) aulnes de toilles dont les LX (60) furent prises sur Messire Jaques Curé du Breuil pour les deffaux du gayst dudit chastel de Il mex que le dit tient rere<sup>31</sup> monseigneur et les XXX furent achetées le prins<sup>32</sup> de III frans pour rappareiller<sup>33</sup> VIII coultres et le cuissins néant et pour ce que il vaut III frans d'une composition faite par Robert Jardin de Cromey et Bernart Quaillet ensemblement de la quelle les dites XXX aulnes furent païées à celui qui les avoit vendues et pour les causes dessus dites : néan<sup>34</sup> » (fig. 17).

Comme dans nombre de monuments médiévaux de la région, dont le château de Montcenis, des grès triasiques provenant de gisements relativement proches, sans doute ceux de Saint-Sernin-du-Bois ou de Prodhun, et quelques rares grès rouges permien locaux servirent à l'édification des murs de l'église du Breuil. Sa construction a vraisemblablement nécessité plusieurs campagnes mais, à la fin du XII<sup>e</sup> et au plus tard dans les toutes premières années du XIII<sup>e</sup> siècle, il reste à peu près sûr que les moines de la Ferté y participèrent. En effet, elle correspond trait pour trait aux petites églises rurales cisterciennes régionales. Cette appartenance a été confirmée le 17 février 2003 dans un courrier personnel que nous a adressé Mme Eliane Vergnolle :

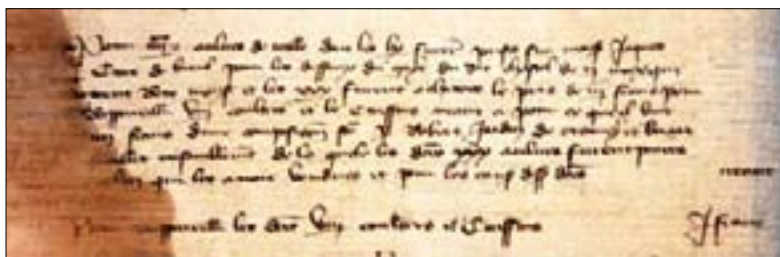


Fig. 17 - Texte intégral de 1378 concernant le curé du Breuil et le défaut de guet. (ADCO, B 5350, fol. 1 v°).

« ... Vous avez tout à fait raison dans votre analyse et ses conclusions. Les similitudes avec les églises comtoises de la deuxième moitié du XII<sup>e</sup> siècle sont effectivement frappantes et on discerne bien dans les deux cas la force des idéaux architecturaux cisterciens. Je constate avec regret qu'une église au parti sobre et austère continue d'être moins prise en considération par l'administration qu'un édifice comportant des sculptures. C'est en raison de cette simplicité du décor que l'église de Pontigny avait d'abord été refusée au classement au XIX<sup>e</sup> siècle... Tout cela montre qu'il y a encore beaucoup de travail à faire, et pour mieux connaître cette période, et pour faire apprécier ce type de monument. Merci encore de toutes les informations historiques qui éclairent le sujet etc...<sup>35</sup> ».

En formant un angle de 47° avec l'axe nord-sud, l'église du Breuil est plutôt dirigée vers le nord-est. La tradition voudrait que toutes les églises romanes soient parfaitement orientées au levant. Dans les faits, la plupart des chevets regardent dans cette direction, mais souvent de façon très approximative. Raymond Oursel et A.-M. Oursel écrivaient à propos de l'orientation de celles dépendant de l'archidiaconé

30 - Coultre ou coetre : paillasses, matelas avec des coussins servant sans doute d'oreillers ou de têtes. Ce vieux mot est sans doute à l'origine de couette (coute au XII<sup>e</sup> siècle) désignant un lit de plume puis un édredon mis dans une housse.

31 - Rere: arrière. Ces meix ne relevaient pas du duc de Bourgogne.

32 - Prins : prix.

33 - Rappareiller: réparer.

34 - ADCO, B 5350, fol. 1 v°.

35 - Eliane VERGNOLLE, professeur d'histoire de l'art médiéval à l'université de Besançon, correspondance personnelle.

27 - ADSL, Série O, Le Breuil, église, plan de 1862.

28 - Inventaire des Archives Départementales de Côte-d'Or, archives civiles, série B, tome second, 1864, p. 251.

29 - ADCO, B 11844 et J. GARNIER – E CHAMPEAUX, Les Institutions Communales en Bourgogne sous l'ancien régime, Dijon (1918) p. 622.

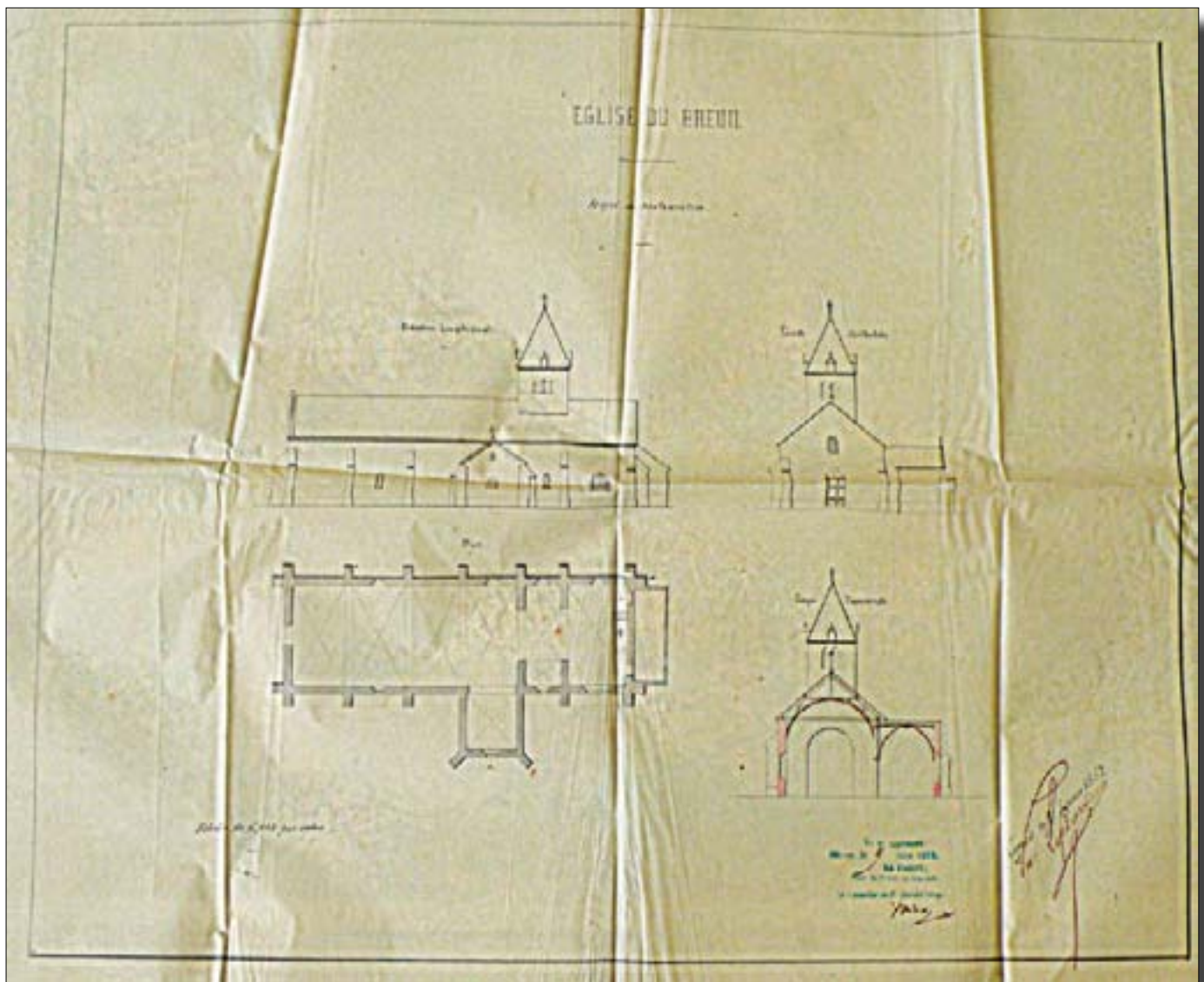


Fig 18 - Plan de l'église du Breuil en 1862 (ADSL, Série O, Le Breuil).

d'Autun, qu'elles étaient « à peu près régulièrement orientées, au moins d'intention : car il règne dans le détail une assez grande liberté ; l'axe de l'église paraît avoir été déterminé empiriquement, et en fonction surtout des éléments topographiques : direction de la vallée pour les églises « de plaine »... » (OURSEL, 1956, p. 20). M. et C Dickson faisaient une remarque similaire à propos des églises romanes de l'ancien diocèse de Chalon : « Les églises romanes du diocèse de Chalon sont toutes bien orientées ou à peu de choses près. Quelques-unes le sont au nord-est, d'autres au sud-est » (DICKSON, 1935, p. 13). Des comparaisons réalisées sur une cinquantaine d'églises de la région montrent que leur axe d'orientation couvre un arc de cercle allant grosso-modo de 40 à 80 degrés en direction de l'est ; sans parler de l'église de Saint-Pierre-de-Varennes qui se tourne carrément vers l'ouest. En fait, l'implantation de ces bâtiments se faisait selon de nombreux critères dont certains nous échappent complètement. Ils tenaient peut-être compte du lever du soleil à certaines époques ou fêtes de l'année, mais il convenait aussi de s'adapter au terrain disponible, notamment dans les villes et les villages. A cela, il faut ajouter des notions techniques très simples répondant à la nature des sols et, ce qui paraît être le cas du Breuil, suivre la courbe de niveau pour construire à l'économie, sans complications, sur un sol plat.

Alain Guereau, directeur de recherches au CNRS, apporte en toute hypothèse de précieuses indications sur la façon dont ce type de construction a pu être tracé et mesuré au sol en manipulant uniquement des nombres entiers et plus rarement des fractions. Ceci sans aucun plan, à un moment où le système métrique et l'emploi de décimales étaient inconnus. De plus, « les petites églises romanes étaient

seulement mesurées en pieds dès lors que, même exprimée dans cette unité, la plus grande dimension était inférieure à 100... ». La pertinence de ses recherches a été vérifiée sur nombre d'édifices, en particulier la cathédrale de Beauvais (GUERREAU, 1992). A nos yeux, les résultats obtenus paraissent suffisamment probants pour assurer la validité de la méthode.

Il insiste en particulier sur trois points :

« 1. l'implantation des points et des segments « utiles » se faisaient à l'aide d'unités de mesure plus ou moins adaptées à l'ampleur de l'édifice, unités exclusivement employées par nombres entiers.

2. les lignes définies au moment de l'implantation étaient les lignes correspondant à la surface intérieure des murs.

3. il n'était jamais procédé à une quelconque visée angulaire, et les diagonales n'étaient pas mesurées. Les constructeurs médiévaux se préoccupaient modérément, sinon pas du tout, d'orthogonalité. L'implantation était effectuée à l'aide de quelques mesures en long et de quelques mesures en large, rien de plus... »

Il faut savoir que les mesures au sol s'effectuaient exclusivement à l'aide d'un seul instrument, appelé perche ou canne (*pertica*, *arundo*) c'est-à-dire une latte rigide, le plus souvent en bois, représentant un multiple de l'unité de base, pied ou coudée.

Une corde n'était employée que pour tracer des lignes droites etc. » (GUERREAU, 2000, p. 3).

Si l'on tente d'appliquer cette méthodologie à l'église du Breuil, il se dégage assez rapidement une unité de mesure pouvant se rapprocher de la perche de Bourgogne de 9 pieds et demi, soit 3,086 mètres de

notre système métrique. A vrai dire cette dimension correspond plus ou moins à la largeur du transept, à l'espace compris entre les quatre piliers soutenant le clocher et aux dimensions intérieures de ce dernier. C'est aussi la moitié de la largeur du chœur dont la longueur équivaldrait à deux perches et demie alors que celle de la nef en ferait six. En matière de précision, on sait la fragilité des données obtenues à partir d'un

si, par leur simplicité et surtout leur moindre coût, ces moellons peu travaillés et sans ornementation entrent dans la constitution d'un bâtiment aussi modeste que l'église paroissiale du Breuil (fig. 19). Dans l'art architectural, on prend trop souvent l'exceptionnel pour l'ordinaire et l'absence de mouluration a fait dire, d'ailleurs sans la moindre preuve, que ces voûtes avaient été refaites au XV<sup>e</sup> siècle. Cette absence de



Fig. 19 - Le chœur et le transept de l'église du Breuil avant les travaux de 2009.

plan. Tout ceci demanderait bien sûr à être affiné davantage par des mesures plus précises malheureusement impossibles à réaliser, surtout dans le contexte actuel où prévalent sans discussion ni aucune preuve archéologique les assertions proposées par l'architecte chargé des travaux.

On peut encore facilement observer une différence de plus ou moins 30 cm entre les deux largeurs du chœur qui ne forme donc pas un rectangle parfait. L'axe de la nef est aussi légèrement décalé vers l'ouest. Ceci pourrait expliquer le défaut de symétrie entre les deux petites ouvertures en plein cintre ouvrant sur le transept. Ces légères anomalies ne constituent pas forcément des erreurs. A propos de la cathédrale de Beauvais, Alain Guerreau observe « *la faible préoccupation des constructeurs médiévaux pour l'orthogonalité, voire le parallélisme* ». Il ajoute que « *même dans des bâtiments prestigieux, on rencontre fréquemment des approximations qui étonnent. Divers indices amènent à supposer que, s'agissant par exemple de tracer au sol un rectangle de dimensions données, on se satisfaisait souvent d'une mesure en longueur et d'une mesure en largeur, correspondant à peu près l'une et l'autre aux médianes du rectangle, et qu'on se contentait pour finir de repérer les quatre côtés au jugé* » (GUERREAU, 1992, p. 97). La brisure de l'axe entre le chœur et la nef a été constaté dans de nombreuses autres églises mais, pour l'instant, il est difficile de dire si elle est due « *soit à des obstacles matériels divers, soit à l'imperfection des procédés des architectes, surtout à l'occasion du passage d'une campagne de construction à une autre...* » (GUERREAU, 1992, p. 98).

L'orientation de l'église du Breuil amène tout de même une observation sur laquelle nous nous garderons bien d'apporter la moindre interprétation. Curieusement l'une des diagonales du chœur se trouve parfaitement orientée sur un axe nord-sud, mais peut-être est-ce le fait du hasard ? Par ailleurs, le chœur et la croisée du transept, sont voûtés d'ogives, sans clé. De simples moellons soigneusement équarris et chanfreinés constituent les nervures. On retrouve les mêmes dans bon nombre de voûtes cisterciennes, mais plutôt dans les bâtiments annexes des grandes abbayes, comme les granges, les celliers ou les forges (Cîteaux, Clairvaux, Fontenay, Pontigny etc.). Donc rien de très surprenant

recherche dans la décoration montrerait au contraire un certain archaïsme qui inciterait à dater les croisées d'ogives du Breuil de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Des pigments de peintures subsistants et les quatre culots sur lesquels reposent les nervures du chœur pourraient en apporter la confirmation. Ils sont ornés chacun d'une tête humaine intemporelle, bien dans l'esprit cistercien (fig. 20).

A y regarder de plus près, on s'aperçoit que ces masques vont par paire. Dans les angles du chevet, ils sont absolument semblables avec des traits assez marqués et couronnés d'une chevelure pouvant évoquer celle des moines. Les deux autres visages placés dans les coins opposés sont aussi identiques mais d'une facture différente. Le symbolisme de ces sculptures nous échappe complètement. On se perd en conjectures et ceci d'autant plus facilement que les représentations

figuratives étaient en principe exclues de l'art cistercien. Le nombre de ces têtes si particulières font irrésistiblement penser aux quatre évangélistes. A moins qu'il ne s'agisse des quatre pères fondateurs, les abbés des filles de Cîteaux, à savoir les abbayes de La Ferté, de Pontigny, de Morimond et de Clairvaux. Ce pourrait être aussi les évangélistes cisterciens : Bernard de Clairvaux, Guillaume de Saint-Thierry, Gueric d'Igny et Aelred de Rievaulx. Nous ne le saurons sans doute jamais. Des pigments de peinture montrent que ces sculptures étaient peintes. Il est d'ailleurs certain que le chœur et la nef de l'église du Breuil étaient autrefois ornés de fresques qui ont dû évoluer au cours des siècles. Lors des travaux entrepris en 2010, lorsque le triplet a été dégagé, nous avons pu observer dans les embrasures les traces encore nettes d'un décor floral paraissant remonter au XIII<sup>e</sup> siècle. Selon Eugène Fyot dont on ne saurait mettre ici la parole en doute et qui détenait ces informations



Fig. 20 - Culots du chœur.

de l'abbé Gonon, curé de la paroisse, des travaux réalisés en 1886 auraient permis d'observer les restes de plusieurs autres peintures : « *La première fresque était exécutée sur un enduit aussi dur, mais plus fin que notre ciment et très adhérent à la pierre. Elle commençait à 1,5 m du sol et montait jusqu'à la corniche actuelle. Un fragment, plus grand que les autres et situé à droite de la porte d'entrée, représentait le martyr de saint Sébastien. Les personnages suivant l'expression de quelques témoins, semblaient taillés à coup de serpe... Les mouvements et les plis étaient indiqués par des lignes droites, sans ombre et sans effet ; une cernure brune accusait les contours, et l'ensemble présentait un aspect rougeâtre, mat et sans*

transparence ». On pouvait encore voir sur les murs les restes d'une seconde fresque constitués « de blasons et de personnages représentant des évêques et des religieux, on y voyait même des chevaux » (FYOT, 1897, p. 322).

Le 3 avril 1974, Madame Anne-Marie Oursel Chargée de Mission écrivait dans son rapport<sup>36</sup> : « Cette église semble avoir été entièrement peinte à fresque. Lors de réfections, en 1886, on mit au jour trois couches superposées de peintures, les deux premières à fresques, la dernière sur plâtre (XIX<sup>e</sup> siècle)... ». Là encore, cette déclaration repose sur les écrits d'E. Fyot, mais elle ajoute qu'une peinture colorée recouvrit le tout soit en 1833 lors de travaux réalisés par Jean Pernet de Montcenis qui en avait obtenu l'adjudication le 19 avril 1833, soit plutôt lors de ceux faits en 1844 dont, aux Archives Départementales de Saône-et-Loire<sup>37</sup>, on retrouve le devis estimatif des travaux devant être exécutés à l'église et au presbytère de la commune. Nous reviendrons plus en détail sur ce document.

## LA CHAPELLE DU SAINT-ESPRIT (XV<sup>e</sup> SIÈCLE)



Fig. 21 - Intérieur de la chapelle du Saint-Esprit avant 2009.



Fig. 22 - Le Breuil, chapelle du Saint-Esprit : Le christ en majesté qui ornaît la voûte. Fresque du XV<sup>e</sup> s. (Photo P. Meunier).



Fig. 23 - Le Breuil, chapelle du Saint-Esprit : L'un des deux anges qui ornaient la voûte. Fresque du XV<sup>e</sup> s. (Photo P. Meunier).

Le 11 novembre 1488 Guillaume Despreys du lieu et de la paroisse de Saint-Antoine du Breuil<sup>38</sup>, en contre échange des biens qu'il a reçus du bon Jésus et qu'il a amassés par son travail manuel à la gloire de Dieu éternel, « fonde en l'église dudit Saint-Antoine-du-Breuil une chapelle qu'il a construite en icelle depuis un an en çà à la louange et honneur du Saint-Esprit et pour le salut de son âme et de ses prédécesseurs du côté droit de ladite église, ordonnant ledit fondateur qu'il se célébrera en ladite chapelle une messe basse deux fois la semaine à perpétuité à chacun jour de dimanche et de Vendredi en la manière qui s'ensuit

36 - ADSL – Inventaire du patrimoine, fiche Le Breuil.

37 - ADSL – Série O dossier Le Breuil.

38 - Le vocable de Saint-Etienne est seulement apparu en 1701 (ADSL 2 E 372)



Fig. 24 - Le Breuil, chapelle du Saint-Esprit : petit personnage ornant le mur occidental. Fresque du XV<sup>e</sup> s. (Photo P. Meunier).

etc... »<sup>39</sup>.

La famille de Guillaume Despreys n'est pas inconnue. Elle tire son nom du lieu-dit Les Prés, situé actuellement sur la bordure orientale de la commune du Creusot. Il en est fait mention dès le XIV<sup>e</sup> siècle<sup>40</sup>. Après son décès le fondateur désigne comme successeurs « *Jean Despreys clerc son frère bien aimé ... et après le décès dudit Jean, à Jean Desprey aussi frère dudit fondateur, demeurant audit lieu du Breuil au village dit Despreys, et successivement aux autres ses frères après le trépas des sus nommés. Item ledit fondateur veut et ordonne qu'après le décès de ses dits frères, la présentation de ladite chapelle appartienne à la ligne desdits Despreys et au plus prochain en ligne soit male ou femelle et par ainsi de ligne en ligne jusque à la fin de ce nom Despreys* ». Par ailleurs le chapelain desservant la chapelle devait aider le curé et le vicaire de la paroisse du Breuil, et avait obligation de résider au Breuil où une terre était attribuée pour que sa maison y soit construite.

On pourra revenir une autre fois sur les termes de l'acte qui dotait la chapelle de biens et de vignes situés à Saint-Denis-de-Vaux. En 1636, un « *asservissage* » de fonds nous apprend, que Pierre Tapin, chanoine et chantre en l'église cathédrale de Saint-Vincent de Chalon, était en même temps chapelain de la chapelle du Saint-Esprit fondée en l'église du Breuil<sup>41</sup>. Cette prise d'hypothèque sur des biens situés à Vernisy montre l'aisance financière dans laquelle se trouvait ce personnage et, compte tenu de ses obligations, son incapacité à demeurer en permanence dans la paroisse comme le voulait l'acte de fondation. Cette situation fut sans doute celle de nombre de desservants.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la Chapelle du Saint-Esprit, dont les revenus importants ne cessaient d'attirer les convoitises, fit l'objet d'un différend entre les successeurs présumés de Guillaume Despreys et le seigneur

du Breuil. Parmi les pièces du procès se trouvaient plusieurs copies en latin et en français de l'acte de fondation<sup>42</sup>. Ces documents essentiels permettent de connaître l'origine et la date précise de l'édification de la petite chapelle attenante à l'église. Par ailleurs il faut admettre que, loin de nuire, cette adjonction du XV<sup>e</sup> siècle donne un cachet particulier à l'église. En rompant la linéarité des murs, elle semble respecter l'harmonie et la simplicité originelle de celle-ci. On se plairait même à imaginer que les cisterciens, maîtres de la Maison d'Avoise si proche, pouvaient de nouveau être intervenus.

Construite sur le côté droit de l'église en haut de la nef, entre deux contreforts qui pour l'occasion ont été abaissés, cette petite chapelle reste assez bien conservée. Les arcs de sa voûte d'ogives reposent eux aussi sur des culots où, sur deux d'entre eux, on peut encore voir des têtes sculptées assez endommagées (fig. 21). Le croisement des nervures est marqué par une rosace portant un décor en relief qui, d'après E. Fyot, serait une croix grecque florencée. La fenêtre de style gothique est fermée par un remplage assez discret. En dessous, dans le même mur subsiste une petite niche. Sur le côté droit un autel en pierre creusé d'une cuvette a peut-être servi de fonts baptismaux. Une autre fenêtre au sommet en cintre brisé s'ouvrait autrefois dans la paroi ouest. Elle est aujourd'hui murée.

En 1973, les travaux entrepris dans cette chapelle mirent au jour les restes de très belles peintures vraisemblablement contemporaines de sa construction. Madame Oursel manifestement les a vues. Selon la description qu'elle en donne, on pouvait voir « *à la voûte, les fragments importants d'un Christ en majesté* (fig. 22), *de deux anges* (fig. 23) ; *au-dessus de l'autel, un petit personnage tenant un blason* (donateur ?) (fig. 24) ; *sur le mur méridional, un saint Christophe et un autre saint en pied* (Saint-Denis ?) ...<sup>43</sup> ». Malheureusement, rien n'a été tenté pour sauver ces inestimables fresques. Véritable gâchis, elles ont disparu sans doute à tout jamais sous un épais enduit de béton renforcé d'un grillage. Sans quelques photographies prises opportunément par un jeune scout, Pierre Meunier, on n'en aurait plus le moindre souvenir.

## LA PAROISSE ET L'ÉGLISE DU BREUIL À PARTIR DE LA FIN DU XV<sup>e</sup> SIÈCLE

Nous avons déjà eu l'occasion de parler de la recherche des feux francs et serfs ordonnée par les états de Bourgogne en 1475 (LAGROST, 2009, p. 254-255). Peu avant la construction de la chapelle du Saint-Esprit et malgré des difficultés de lecture liées à l'écriture, elle permet de connaître le nom d'une partie des habitants du Breuil et leur répartition dans les divers hameaux<sup>44</sup>. Bien peu de ces patronymes subsistent de nos jours.

La paroisse appartenait alors à plusieurs seigneurs et, pour l'année en cours, 59 feux étaient décomptés. Il y avait d'abord 18 feux francs répartis dans quatre hameaux :

**Creusot** : Guillaume Jobert, Jehan Prin, Jehannot Laulmonier, Jehan Noblot, la veuve de Jehan de Labrume, Jehan de la Couronne et Jehan de Noul.

**Les Prés** : Thomas Monier, Perrault des Prés et Jehan des Prés.

**Montcouet** : Pernot Gaultherot, Pernot Després, Guillaume Gaultherot

**La Vesvre** : Guillaume Laulseur, Pierre Boquier, Guillaume Girardot, Philibert Lavriot, Denis des Bos.

Les 41 feux serfs se trouvaient à :

**Espaigne** (Les Pagnes) : Jehan Patin, Nicholas Patin.

**Au Boz du Bru** (Bois d'Aubout ?) : Claude du Bois, Guiot du Bois, Jehan Brunay, Robert de Labrume.

39 - ADSL - Actes de fondation de la chapelle du Saint-Esprit, G 338/1 - 1488, 11 G 11 - 1488 et 1704, 11 G 11 2<sup>ème</sup> série - 1488, 12 G 1 - 1491.

40 - ADCO - B 2283 fol. 36.

41 - ADSL - E 671

42 - ADSL - G 338, 11 G 11, 11 G 11 2<sup>ème</sup> série et 12 G 1.

43 - ADSL - Inventaire du patrimoine, fiche Le Breuil 11904.

44 - ADCO - B 11510, f° 199 v° à 203 r°.



son mugnier,

La maison où réside la veuve Durant pauvre misérable.

**Montvelletin :**

Celle de Me Michel Baudot sergent royal où il réside,

Celle où réside Benoist Mofour coustumier locataire,

Celle d'Antoine Pommier laboureur où il réside,

Celle où il réside Léonard Dubois grangier de Hardy Jandot de Montcenis,

Celle où réside Léonard Meney journalier locataire.

**Breuil :**

Celle où demeure Nicolas Vernisy grangier de la veuve du Sieur lieutenant Calard,

Celle de Jean Bart pauvre laboureur où il réside,

Celle où réside Léonard Patin coustumier locataire,

Celle où réside Louis Vernisy grangier de ladite demoiselle la veuve du sieur Calard,

Celle où demeure Fiacre Gillot grangier du Sieur de Morande,

Celle où demeure Blaise Martenot mugnier du molin de Breuil appartenant à ladite demoiselle Calard.

Celle de Claude Baudot laboureur où il réside.

**Les Vernisy :**

Celle de Guillaume Bouillot laboureur où il réside,

Celle de Lazare Vernisy laboureur où il réside

Celle où réside la veuve de Guillaume Jandot pauvre son bien en division,

Celle de Vivant Forest pauvre laboureur locataire,

Celle où réside Pierre Fournier grangier de ladite demoiselle Calard,

Celle de Claude Vernisy journalier où il réside,

Celle de Claude Despreys laboureur où il réside,

Celle de Claude Jard laboureur où il réside.

Bien que très incomplète, cette répartition de l'habitat au XVII<sup>e</sup> siècle peut, selon les hameaux, se révéler fort appréciable pour juger de l'évolution de la paroisse au cours des siècles. Indépendamment de ce bref aperçu démographique, nous avons déjà parlé de la vaste enquête qui, à la demande de Colbert, fut réalisée sur l'ordre de l'intendant Bouchu de 1666 à 1699. En répondant à un questionnaire préétabli, il s'agissait de recueillir un certain nombre de renseignements destinés à remettre de l'ordre dans les biens et les dettes des communautés après les troubles provoqués par les guerres de religion. On y trouve en particulier des informations fort intéressantes sur la paroisse du Breuil et l'état de son église<sup>48</sup> :

« La paroisse se nomme Breuil (Breuil). Il y a les hameaux du Breuil, Vernisy, Espagne (Les Pagnes), Lauriot (Lavriot), Rebelot (Robelots), Morin, Creusot, Esprey (Les Prés), Montrande (Morande), Escoutot (Les Coutots), Lavaux, Montambery (Montaubry) et Avoisotte (Les Voisottes). Elle dépend de l'Evesché de Chalon, du bailliage de Montcenis, du Grenier à sel de Montcenis, de la recepte (recette) d'Autun.

Le sieur Claude Palamède Baudinot, conseiller au Parlement de Dijon est seigneur du clocher de ladite paroisse, desdits hameaux et villages du Breuil, Vernisy, Lauriot, Rebelot, Maurin et en partie d'Espagne, laquelle seigneurie relève de la Baronnie de Nantoux appartenant au sieur Comte de Chamilly et peut valoir XII<sup>c</sup> (1200) livres de revenu par communes années.

Les Dames Princesses de Carignan et de Nemours sont Dames des hameaux de Creusot et Despreys à cause de leur Baronnie de Montcenis laquelle relève du Roy.

Maître Jean Rey avocat en Parlement demeurant à Arnay-le-Duc de la R P R<sup>49</sup> est seigneur du village de Montrande qui peut valoir

VI<sup>c</sup> (600) livres de revenu.

Le sieur chevalier de Tavano en qualité de Commandeur de Bellecroix, est seigneur du village d'Escoutot qui peut valoir CL (150) livres de revenu.

L'abbé d'Hautefeuille en qualité de prieur de Saint-Sernin-du-Bois a la justice de la métairie de Lavaux et les rentes en appartiennent au seigneur de Tinchy qui peuvent valoir VII (7) livres par an.

Le sieur de Beugne seigneur de la Tour du Bois est seigneur de l'hameau de Montaubery à cause de sa dite seigneurie de la Tour du Bois, duquel hameau le revenu est admodié avec celui de la Tour du Bois.

Le sieur de Bize est seigneur d'une partie de l'hameau d'Espagne qui peut valoir C (100) livres par communes années.

Me Jacques Armet avocat en qualité de seigneur de la Motte sur Dheune est seigneur d'une partie d'Avoisotte qui vaut LX (60) livres relève de la baronnie de Montcenis, Me Charles Couchet avocat est seigneur d'une partie d'Avoisotte qui peut valoir XII (12) livres de revenu par an, relève de la dite baronnie de Montcenis. Charles Descorailles escuyer est seigneur de Tourcy (Torcy) à cause de sa dite seigneurie de Tourcy est seigneur de Champenault (Chanliau) et Montvalin (Montvaltin) qui relève de la dite baronnie de Montcenis le revenu duquel est admodié conjointement avec celui de Tourcy qui peut valoir XIIC (1200) livres par communes années.

Il est dit ci dessus de qui relèvent la paroisse et hameaux susdits.

Le finage a environ une lieue de longueur et trois quarts de largeur.

Il ne s'y fait aucun commerce. Il n'y a aucune rivière, pont ni passage.

C'est pays moitié de plaine et moitié de montagnes. Le tiers de ladite paroisse est en bois, bruyères et terres sauvages qui ne profitent de rien. Il y a fort peu de bois de valeur. Le terroir est sablonneux et maigre qui ne produit que du seigle et de froment fort peu. Il n'y a aucune vignes. Il y a des prés. La bichettée de terre en labourage ne peut valoir que X (10) livres. La soiture de prés XXX (30) livres.

Il y a soixante-douze habitants. Il y a trente deux métayers et trente deux, tant journalier que pauvre veuves et mendiants.

Ils furent imposés en l'année 1666 par les sieurs conseillers élus à la somme de IX<sup>xx</sup> VII (187) livres et pour leur cote part du taillon à IX<sup>xx</sup> VII (187) livres, pour leur part de leur retenue des garnisons IX<sup>xx</sup> VII (187) livres. Pour l'exemption des garnisons en quartier d'hiver à ? et pour leur part de l'octroi à ? de laquelle somme ils devaient payer le quart de l'année 1666.

Il ni a aucun péage ni octroi. Les charges ordinaires sont l'entretien de leur église de laquelle le chœur et le clocher tombent en ruine.

La communauté doit IXIII<sup>c</sup> IIII<sup>xx</sup> (1380) livres en trois principaux de constitutions de rentes suivant qu'elles on été vérifiées.

Il n'y a aucun communaux ni d'usurpés ni d'aliénés.

Le revenu de la cure est une portion congrue que le collateur donne au vicaire perpétuel.

Le sieur archidiacre de l'évesché de Chalon en est collateur.

Le curé fait son devoir.

Ledit sieur archidiacre en qualité de curé primitif dudit Breuil y lève le dixième et dans une partie des hameaux de Vernisy, Espagne, la Vesvre<sup>50</sup>, Montquoy, Esprey, Creusot, Champenault et Montvaltin, lequel dixme (dîme) peut valoir par communes années 40 bichets à 4 boisseaux

Morande. Le 17 janvier 1443, la seigneurie fut léguée par Girard de Sully seigneur de la Motte Loisy à sa fille Laurette (MSE -1881-T. 10, p.137 et suivantes). Devenue par ce legs dame de Morande, elle épousa Guillaume de Damas le 16 août 1458. La terre resta dans cette famille jusqu'en 1539 quand, par un acte passé devant Philibert Calart notaire royal à Montcenis, Philibert de Damas et ses consorts la vendit à Blaise Rey, protestant, avocat à Arnay-le-Duc et père de Jean dont il est question ici (ADCO-B10613 et Histoire généalogique et héraldique des pairs de France..., 1822). Pour 4700 livres, devant Me Bourrée notaire à Beaune, le 28 janvier 1692 Claude Palamède Baudinot seigneur du Breuil se portait acquéreur de la seigneurie de Morande mise en vente par les descendants de la Famille Rey (ADCO, Peincédé T. XI p.633 et B 10888).

50 - La seigneurie de la Vèvre a été acquise par François Baudinot le 2 janvier 1649. (ADSL - 2 F 20 : Acquet de la terre et Seigneurie de la Vesvre membres et dépendances, au profit de Messieurs Baudinot et Couchet, sur madame la Comtesse de Charroux et Charny, « moyennant le principal de 1500 livres et droit de chaîne 200 livres »).

48 - ADCO - C 2884 p. 339 - 341

49 - De la R P R : de la Religion Prétendue Réformée, les catholiques donnaient cette appellation aux Calvinistes. Nous avons vu, qu'en 1264 Morande appartenait à Simon de

le bichet, lequel boisseau peut valoir par communes années XX S (sols). Sur lesquels 40 bichets il en donne dix bichets au sieur Desbrosses vicaire perpétuel.

Ledit sieur Rey lève le surplus des dixmes de ladite paroisse à cause de sa dite seigneurie de Montrande qui peut valoir 80 bichets de seigle par communes années lequel dixme s'élève à 20 gerbes l'une.

Il n'y a aucun bénéfice.

Au passage on peut noter que le chœur et le clocher de l'église menaçaient de s'effondrer. Aucune dîme n'était perçue sur la seigneurie de Morande qui appartenait à un protestant. Il faut encore retenir que le terme « habitant » désignait ici le foyer fiscal. Des 59 feux de 1475 on était passé à 72 à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Si l'on prend la moyenne généralement admise de quatre à cinq personnes par famille, la population du Breuil devait alors s'élever aux alentours de 350 à 400 personnes. Ce chiffre paraît tout à fait convenable pour l'époque.

Les rôles des tailles de la paroisse du Breuil consultables aux Archives Départementales de la Côte d'Or<sup>51</sup> donnent une idée encore plus précise de l'évolution de la population de la fin XVII<sup>e</sup> siècle à la Révolution. Un dépouillement rapide permet d'établir le décompte suivant :

#### Rôle des tailles et capitations du Breuil :

1683 : 103 cotes (ou foyers imposables).

1690 : 96 cotes

1692 : 75 cotes dont 15 femmes veuves

1693 : 94 cotes dont 9 veuves

1694 : 102 cotes

1696 : 86 cotes dont 8 femmes veuves

1697 : 78 cotes dont 8 femmes veuves

1699 : 84 cotes dont 5 femmes veuves

1700 : 86 cotes dont 2 femmes veuves

1701 : 82 cotes dont 5 femmes veuves

1702 : 87 cotes dont 3 femmes veuves

1703 : 89 cotes dont 4 femmes veuves dont 2 filles

1704 : 88 cotes dont 6 femmes veuves

1705 : 83 cotes dont 6 femmes veuves

1706 : 84 cotes dont 4 femmes veuves

1707 : 92 cotes dont 8 femmes veuves

1708 : 91 cotes dont 3 femmes veuves

1709 : ? famine pas de rôle

1710 : 65 cotes dont 11 femmes veuves

1711 : 70 cotes dont 5 femmes veuves

1712 : 71 cotes dont 4 femmes veuves

1713 : 75 cotes dont 4 femmes veuves

1714 : 76 cotes dont 3 femmes veuves

1715 : 75 cotes dont 3 femmes veuves

1716 : 78 cotes dont 3 femmes veuves

1717 : 62 cotes dont 3 femmes veuves

1718 : 75 cotes dont 5 femmes veuves

1719 : 79 cotes dont 7 femmes veuves

1720 : 80 cotes dont 7 femmes veuves

1721 : ? pas de rôle

1722 : 75 cotes dont 7 femmes veuves

1723 : 80 cotes dont 7 femmes veuves

1724 : 81 cotes dont 6 femmes veuves

1725 : 80 cotes dont 9 femmes veuves

1726 : 87 cotes dont 7 femmes veuves

1727 : 87 cotes dont 4 femmes veuves

1728 : 87 cotes dont 4 femmes veuves

1729 : 87 cotes dont 8 femmes veuves

1730 : 88 cotes dont 9 femmes veuves

1731 : 87 cotes dont 9 femmes veuves

1732 : 86 cotes dont 8 femmes veuves

1733 : 82 cotes dont 10 femmes veuves

1734 : 84 cotes dont 5 femmes veuves

1735 : ?

1736 : 83 cotes dont 5 femmes veuves

1737 : 72 cotes dont 4 femmes veuves

1738 : 69 cotes dont 2 femmes veuves

1739 : 66 cotes dont 3 femmes veuves

1740 : 66 cotes dont 3 femmes veuves

1741 : 65 cotes dont 3 femmes veuves

1742 : 64 cotes dont 3 femmes veuves

1743 : 64 cotes dont 2 femmes veuves

1744 : 66 cotes dont 2 femmes veuves

1745 : 80 cotes dont 3 femmes veuves

1746 : 74 cotes dont 5 femmes veuves

1747 : 76 cotes dont 5 femmes veuves

1748 : 87 cotes dont 7 femmes veuves

1749 : 79 cotes dont 9 femmes veuves

1750 : 78 cotes dont 9 femmes veuves et filles

1751 : 80 cotes dont 8 femmes veuves

1752 : 32 cotes dont 32 pauvres et veuves

1753 : ?

1754 : 84 cotes dont 7 femmes veuves

1755 : 84 cotes dont 7 femmes veuves

1756 : 83 cotes dont 7 femmes veuves

1757 : 82 cotes dont 6 femmes veuves

1758 : 80 cotes dont 6 femmes veuves

1759 : 81 cotes dont 5 femmes veuves

1760 : 79 cotes dont 6 femmes veuves - 6 fermiers, 8 propriétaires, 25 laboureurs, 2 vigneron, 2 maréchal, 2 muniers, 2 tonneliers, 2 charbonniers, 1 fendeur de bois, 1 tisserand, 28 manœuvres, 6 veuves.

1761 : 87 cotes - 3 fermiers, 33 laboureurs, 50 manœuvres, 1 munier.

1762 : 86 cotes - 0 bourgeois, 13 laboureurs propriétaires et fermiers, 18 laboureurs sous contrat, 55 journaliers manœuvres, tonneliers, maréchaux, fendeurs, charbonniers.

1763 : pas de décompte ?

1764 : 83 cotes - 28 laboureurs, 15 propriétaires, 1 charpentier, 23 manœuvre, 2 muniers, 3 vigneron, 2 maréchal, 1 tailleur, 1 tuilier, 2 marchands, 2 tisseurs en toile, 2 fermiers, 1 tonnelier.

1765 : 81 cotes

1766 : 80 cotes

1767 : 81 cotes

1768 : 84 cotes

1769 : 82 cotes

1770 : 82 cotes

1771 : 79 cotes

1772 : 76 cotes

1773 : 77 cotes - 1 chirurgien (il s'appelait Valentin Mathey), 3 laboureurs propriétaires, 6 laboureurs fermiers, 25 laboureurs sous contrat, 40 journaliers, marchand, menuisier, tisserand, maréchaux.

1774 : 86 cotes

1775 : 84 cotes

1776 : 84 cotes

1777 : 86 cotes

1778 : 86 cotes

1779 : 84 cotes

1780 : 79 cotes

1781 : 80 cotes

1782 : 76 cotes

1783 : 79 cotes

1784 : ?

1785 : 74 cotes

1786 : 80 cotes - 1 chirurgien, 11 laboureurs, propriétaires et fermiers, 27 laboureurs pour autrui, 10 manœuvres, 4 cabaretiers, 1 tailleur de

pierre, 1 maçon, 2 tonneliers, 1 meugnier, 1 tisserand, 20 journaliers.  
 1787 : 92 cotes - 2 fermiers, 8 propriétaires, 26 laboureurs, 31 manœuvres,  
 1 maréchal, 1 tissier de toile, 2 tonneliers, 5 journaliers, 1 marchand, 9  
 cabaretiers, 1 aubergiste, 2 bouchers, 1 maçon, 2 boulangers,  
 1788 : 94 cotes - 8 propriétaires, 2 laboureurs fermiers, 29 laboureurs  
 pour autrui, 2 meugnier, 22 manœuvres, 11 cabaretiers, 9 journaliers, 3  
 mineurs, 2 tonneliers, 2 boulangers, 1 maréchal, 1 charpentier, 1 maçon,  
 1 boucher.  
 1789 : 62 tailles - 6 propriétaires, 4 laboureurs fermiers, 29 laboureurs  
 pour autrui, 10 manœuvres, 3 journaliers, 1 maréchal, 2 meugniers, 1  
 vigneron, 1 fendeur, 1 cabaretier, 1 tonnelier.

L'évolution de la population du Breuil, surtout au début du XVIII<sup>e</sup>  
 siècle, est en cohérence avec l'état de guerre quasi permanent à l'ori-  
 gine de l'augmentation de la taille et les événements climatiques cala-  
 miteux qui ont marqué la fin du règne de Louis XIV. Dans notre région,  
 les passages et logements incessant de troupes mettaient lourdement à  
 contribution les communautés, détruisaient les récoltes, terrorisaient les  
 gens, sans compter les épidémies de dysenterie et de peste (LAGROST,  
 2009, p. 334). Pour compléter ce tableau assez sombre, à partir de 1694  
 survinrent plusieurs hivers extrêmement rigoureux qui contribuèrent à ac-  
 croître la disette. Celui de 1709 fut catastrophique. En janvier survint un  
 froid intense. Les graines semées à l'automne gelèrent avec les arbres  
 fruitiers et les vignes. Après une accalmie de trois semaines le froid reprit  
 de plus bel. Les poissons crevèrent dans les étangs gelés, sans parler des  
 animaux sauvages et des oiseaux incapables de survivre dans ce climat  
 polaire. Au printemps, par manque de semences, il fut impossible d'en-  
 treprendre de nouvelles cultures. Une terrible famine s'ensuivit. Affamés,  
 des gens mangeaient des glands, des racines de bruyère et même de  
 l'herbe. De nombreux auteurs ont déjà décrit ces terribles événements.  
 Le Breuil ne fut pas épargné. Le registre paroissial de l'année correspon-  
 dant en porte témoignage. Le manque de nourriture, la consommation de  
 produits avariés ou impropres à l'alimentation humaine affaiblissait les  
 organismes et favorisait la recrudescence de toutes sortes de maladies  
 endémiques et d'épidémies. Le nombre des décès se multiplia à partir du  
 mois de Juin. Durant tout l'été, chaque jour, le curé Delagrance enterrait,  
 parfois ensemble, plusieurs de ses paroissiens. Face aux difficultés ren-  
 contrées pour remplir son ministère, il eut beaucoup de mal à enregistrer  
 les 117 défunts de l'année 1709, soit à peu près le tiers de la population  
 de sa paroisse.

## L'ÉGLISE ET LA PAROISSE DU BREUIL AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

En 1699 la chapelle du Saint-Esprit attenante à l'église du Breuil  
 était devenue vacante à la suite du décès de son titulaire. On l'a vu,  
 elle avait été fondée en 1488 par Guillaume Després qui la chargea à  
 perpétuité de deux messes par semaine et d'une autre messe à chaque  
 fête solennelle de l'année. Après sa mort le patronage de cette chapelle  
 devait passer à ses deux frères puis au plus proche parent « *soit mâle  
 ou femelle tant qu'il y en aura* ». Les successeurs devaient nommer  
 un chapelain qui avait obligation de résider au Breuil dans une maison  
 construite sur un terrain cédé le 3 mai 1491 par Regnaud et Tristan de  
 la Garde, alors seigneurs du Breuil, à Guillaume Després « *en payant  
 chacun an à leurs hoirs perpétuellement deux blancs de cense à une  
 chacune feste Saint Martin d'hiver* ». Le dernier chapelain en titre Jean-  
 Baptiste Ravier, « *prêtre docteur en théologie de la faculté de Paris,  
 demeurant rue Vaugirard paroisse de Saint Sulpice, percepteur de son  
 altesse Monseigneur le prince Louis* », avait été nommé et institué le 31  
 juillet 1677 par « *Demoiselle Thomasse Desprey* », l'ultime représentante  
 de la famille du fondateur<sup>52</sup>.

52 - ADSL - 11 G 11. - Le 20 mai 1645, à Paray, les droits de la cession du terrain  
 furent entérinés par François Baudinot, après qu'il eut épousé en secondes noces Marie  
 Callard.

Quatre postulants, présentés par des personnes se disant  
 descendants de la famille Despreys et un autre nommé par l'évêque de  
 Chalon qui considérait la lignée éteinte, se présentèrent pour remplacer  
 le titulaire de la chapelle. Cet afflux de candidatures déboucha sur une  
 série de procès et se termina par une transaction passée le 20 décembre  
 1703 entre Claude Palamède Baudinot seigneur du Breuil et Maître Jean  
 Pierre présenté par Jean Després vigneron à Saint-Denis-de-Vaux, le  
 seul à être resté en lice. « *Sur quoi, il fut convenu que le sieur Pierre  
 prendrait de M. Baudinot seigneur du Breuil une nomination en sa  
 qualité de patron laïc de la chapelle du Saint Esprit et ensuite visa et  
 possession... moyennant quoi le seigneur du Breuil a promis et sera  
 tenu de donner chaque année audit Chapelain, à commencer à chaque  
 premier de janvier, la somme de trente livres par chacun an, payable par  
 ledit Seigneur et affectée sur le château, terre et seigneurie du Breuil,  
 comme charge locale à cause de sa qualité de Patron laïc de ladite  
 chapelle ; outre quoi ledit Seigneur du Breuil donne en augmentation de  
 dot de ladite chapelle un calice d'argent doré avec la patène, en valeur  
 d'environ cent cinquante livres, sur lequel calice sont les Armes dudit  
 seigneur, et deux chandeliers de cuivre, pour demeurer à perpétuité sur  
 l'autel de ladite chapelle : une chasuble de Damas ; de plus une chasuble  
 de velours noir où sont les armes dudit Seigneur, pour la célébration  
 des Messes de Requiem, fondées en ladite chapelle, laquelle demeurera  
 sous le vocable du SAINT ESPRIT ET DE NOSTRE DAME*<sup>53</sup>».

Apparemment les seigneurs du Breuil n'avaient plus de chapelle.  
 Celle-ci paraît avoir été démolie en même temps que la maison  
 seigneuriale bâtie par la famille de la Garde au XV<sup>e</sup> siècle (fig. 26) pour  
 faire place au château actuel (LAGROST, 2006)<sup>54</sup>. La relation du décès  
 d'un ouvrier inscrite dans le registre paroissial de l'année 1672 tend  
 à le confirmer : « *Le vingt sixiesme febvrier fut inhumé au cimetière  
 un masson surnommé le Sale estranger et duquel on ne sait dire le  
 nom, lequel se tua en desmolissant la chapelle du chasteau dudit Breuil :  
 assistèrent à son convoi ses compagnons, Claude Boutculeu, Emilian  
 Jouzeau et autres qui ne sceurent signer. Sr Desbrosses prêtre curé*<sup>55</sup> ».

Outre l'indication concernant la date de construction du château que  
 l'on connaît aujourd'hui, on comprend mieux les libéralités du seigneur



Fig. 26 - Substructions de l'ancienne maison féodale du XV<sup>e</sup> s. se trouvant  
 sous le château actuel. (Fouilles L. Lagrost, 2000).

du Breuil à l'égard du chapelain pratiquement nommé par ses soins et  
 l'intérêt qu'il portait à la chapelle du Saint-Esprit pour tenter d'en faire  
 une chapelle seigneuriale.

L'accord reçut également l'approbation du conseil de fabrique  
 du Breuil. En effet, en plus des autres candidatures et estimant qu'ils  
 pouvaient eux aussi prétendre au droit de présentation de la chapelle  
 à la suite de l'extinction de la famille du fondateur, le 28 décembre  
 1701 les fabriciens avaient demandé auprès du parlement de Dijon à  
 être partie dans ce procès : « *Extrait des registres du parlement entre*

53 - ADSL - G 338 - 5

54 - Et rapport CDRA des fouilles réalisées par nos soins en 2000.

55 - ADSL - Registre paroissial du Breuil année 1738, cote 4 E 59/1

Blaise Berthier, François de Champleau et Claude Berthier marchands, procureurs et fabriciens de l'église paroissiale de Saint Antoine du Breuil à présent de Saint Etienne du Breuil, tous résidants en ladite paroisse demandeurs par requête du 14<sup>e</sup> du présent mois de décembre à ce qu'ils soient reçus partie au procès pendant en la cour...<sup>56</sup> ».

Cette première affaire se termina par l'acte suivant<sup>57</sup> : « *Entre Messire Claude Palamède Baudinot Seigneur du Breuil, La Vesvre, Morande et autres lieux appelant de sentence rendue au bailliage de Montcenis le dix décembre mil six cent nonante neuf, le demandeur par requête du dix sept décembre mil sept cent un. Les procureurs et fabriciens de l'église paroissiale du Breuil aussi demandeurs, Maître Jean Pierre cy devant curé de Charmoy et à présent Chapelain de la chapelle du Saint Esprit érigée en l'église paroissiale du Breuil intimé et desfendeur. Les parties par expédient pris entre elles sont demeurés d'accord de l'avis de Messieurs les gens du roy sous le bon plaisir de la Cour, estre dit que l'appellation et ce dont est appel soit mis à néant et par nouveau jugement de leurs consentement faisant droit sur les fins de la requête en ce qui concerne le dit Sieur Conseiller du Breuil que lui ses successeurs seigneurs du Breuil demeurent maintenus au droit de patronage laïc de la dite chapelle et d'y nommer comme il a fait ledit Pierre le vingt décembre dernier comme principal habitant de ladite paroisse du Breuil à condition que le dit Pierre et ses successeurs chapelains seront tenus de faire leur résidence actuelle dans la paroisse du Breuil en la maison fondée anciennement par les seigneurs du Breuil et Messire Guillaume Després prestre dudit lieu, qui célébreront la messe en la dite chapelle tous les dimanches et festes de l'année, tous les vendredis de chaque semaine une messe pour les morts et tous les samedis de l'année une autre messe à la vierge aux heures qui leurs seront indiquées par les seigneurs du Breuil outre ce, les chapelains de la dite chapelle assisteront aux messes paroissiales, vespres, matines et autres services de l'église du Breuil pendant le cours de l'année moyennant quoi le dit Sieur Conseiller du Breuil et ses successeurs seigneurs du Breuil leur donnera annuellement la somme de trente livres rachetable de six cent livres suivant le contrat du vingt décembre dernier reçu Taluchot notaire. Fait à Dijon le seizième juin mil sept cent quatre* ».

Par la suite, à chaque vacance de titulaire, le patronage de la chapelle du Saint-Esprit, dont les revenus étaient confortables, ne cessa d'être contesté au seigneur du Breuil, à la fois par des prétendants se disant héritiers de la famille Despreys et par l'Evêque de Chalon. Malgré l'obligation figurant dans l'acte de fondation, certains chapelains ne résidaient pas au Breuil. Ils obligeaient ainsi le curé du lieu à assurer en leur lieu et place le service de la chapelle. Les désaccords dont on retrouve la trace aux Archives Départementales de Saône-et-Loire<sup>58</sup> se succédèrent. Le dernier procès que nous avons pu déceler date de 1758, mais il semble bien que seule la Révolution a mis un terme à cette série de procédures pas désintéressées. Dans ces tractations souvent âpres, le temporel l'emportait largement sur le spirituel. Le repos de l'âme de Guillaume Despreys importait peu.

L'examen des registres paroissiaux du Breuil montre que souvent des enfants, mais aussi certains seigneurs du Breuil, des curés et les membres de plusieurs familles ont été inhumés à l'intérieur même de l'église. Par exemple, Claude Palamède Baudinot y était enseveli le 5 février 1709, l'année de la grande famine : « *Le cinquième février mil sept cent neuf a été inhumé en l'église du breuil Messire Claude Palamède Baudinot du Breuil, seigneur dudit Breuil, ancien conseiller au parlement de Bourgogne, âgé d'environ soixante et douze ans et ce en présence de messire Claude Palamède Baudinot chevalier et comte dudit Breuil, la Vesvre et Morande son fils aussi conseiller au parlement de Bourgogne capitaine de la grande fauconnerie de France et de maître Jean Pierre chapelain du Breuil lesquels ont tous signé avec moi*. Signé : Pierre chapelain, Delagrance curé du Breuil, De Baudinot du Breuil ».

On peut remarquer au passage que les obsèques furent célébrées par M. Pierre le chapelain de la chapelle du Saint-Esprit qui, six ans plus tôt, avait été nommé par le défunt. Moins d'une décennie plus tard, le fils de ce dernier, dont la signature figure en bas de l'acte de décès, a été enterré en l'église Saint-Nicolas de Paray-le-Monial où l'on peut encore voir sa pierre tombale. La famille Baudinot était originaire de cette localité et elle y avait conservé, des attaches familiales, une résidence et de nombreux biens<sup>59</sup> :

*Extrait des registres mortuaire de la ville de Paray Diocèse d'Autun du 17 mai 1718*

« *Le 17 May 1718 : j'ai inhumé monsieur le conte du Breuil ancien conseiller au parlement de Bourgogne capitaine général de la grande fauconnerie de France, dans son tombeau en l'Eglise de St Nicolas, en présence de M. le Marquis de Digoine Messieurs de la Sales ses neveux et Mademoiselle de la Sale, et autres de la même maison. La minute est signée Bouillet St Léger sociétaire et vicaire, Baudinot de la Salle, Pannetier.*

*Lequel extrait nous Malard prêtre bachelier en théologie et curé de Paray certifions être véritable, le tout pour servir ce que de raison à Paray le 15<sup>e</sup> Juin 1718.* » Signé : Malard curé de Paray.

Vingt ans plus tard, loin de son époux, sa veuve était ensevelie à son tour dans l'église du Breuil par les curés de Saint-Firmin, Marmagne, Montcenis et Broye. La cure se trouvait vacante<sup>60</sup> : « *28 juin 1738 - Sépulture d'Antoinette de Reclesne de Lyonne veuve de Messire Claude-Palamède Baudinot, comte du Breuil, capitaine général de la grande fauconnerie de France : Ce jour'huy vingt huit juin mil sept cent trente huit, a été inhumée dans l'église dame Antoinette de Reclesne de Lyonne âgée d'environ cinquante ans veuve de haut et puissant Seigneur messire Claude Palamède Baudinot Comte du Breuil capitaine général de la grande fauconnerie de France. La dite sépulture faite en présence des soussignés, la cure vacante, la dite cérémonie faite par le curé de Montcenis soussigné aux réquisitions des parents et amis de la défunte* ». Suivent les signatures des curés de Saint-Firmin, de Marmagne, de Montcenis et de Broye.

Trois jours auparavant le curé du lieu avait été lui aussi enterré dans l'église par les mêmes prêtres : « *L'an de notre seigneur 1738 le vingt cinquième juin a été inhumé dans cette église, mort la veille, honorable Pancrace Michel, prêtre et curé de cette paroisse âgé de soixante quatre ans après avoir reçu les sacrements nécessaires. Ses funérailles ont été faites en présence de Messieurs Joseph Rey prêtre et curé de Saint-Firmin, de Jean Baptiste François prêtre et curé d'Ecuisses, de François Gerbeau, de Joseph Marie du Palais prêtre et curé de Saint-Julien-sur-Dheune et d'autres témoins, tous ces Messieurs ont signé sur l'original* ». Signé François curé d'Ecuisses<sup>61</sup>.

En regard des inhumations qui se perpétuèrent depuis l'édification de l'église, on ne peut que déplorer la masse d'informations historiques et archéologiques qui furent irrémédiablement perdues ou sciemment occultées lors des travaux réalisés de façon inconsidérée au siècle dernier et même encore tout récemment. Il faudrait citer les sépultures retrouvées il y a fort peu d'années lors de l'installation du chauffage ou les dalles qui ont été recouvertes d'une couche de ciment. Force est d'admettre que l'on dispose de très peu d'informations sur les différentes réfections ou modifications réalisées dans le passé. A la suite du rapport de l'intendant Bouchu déjà mentionné, on pourrait supposer que des réparations importantes furent entreprises. Cela ne semble pourtant pas avoir été le cas. Il n'en subsiste aucune trace. En fait, cet exposé demande à être nuancé. Sa finalité était avant tout d'établir des bases d'impositions nouvelles et il faut comprendre que la communauté avait tout intérêt à insister sur la pauvreté de la paroisse et la vétusté de son clocher pour réduire sa contribution. Déjà, en étudiant les « *cherches de feux* » des années précédentes, nous avons pu noter l'omission volontaire de certains

56 - ADSL - 2 E 372 et G 338 - 1, p. 3

57 - ADSL - 11 G 11

58 - ADSL - G 338 1-14, 11 G 11, 12 G 1, 2 E 372, 19 J 3

59 - ADSL - 2 E 372

60 - ADSL - B 2060, 4 E 59/1, Registre paroissial 1738.

61 - ADSL - Registre paroissial du Breuil année 1738.

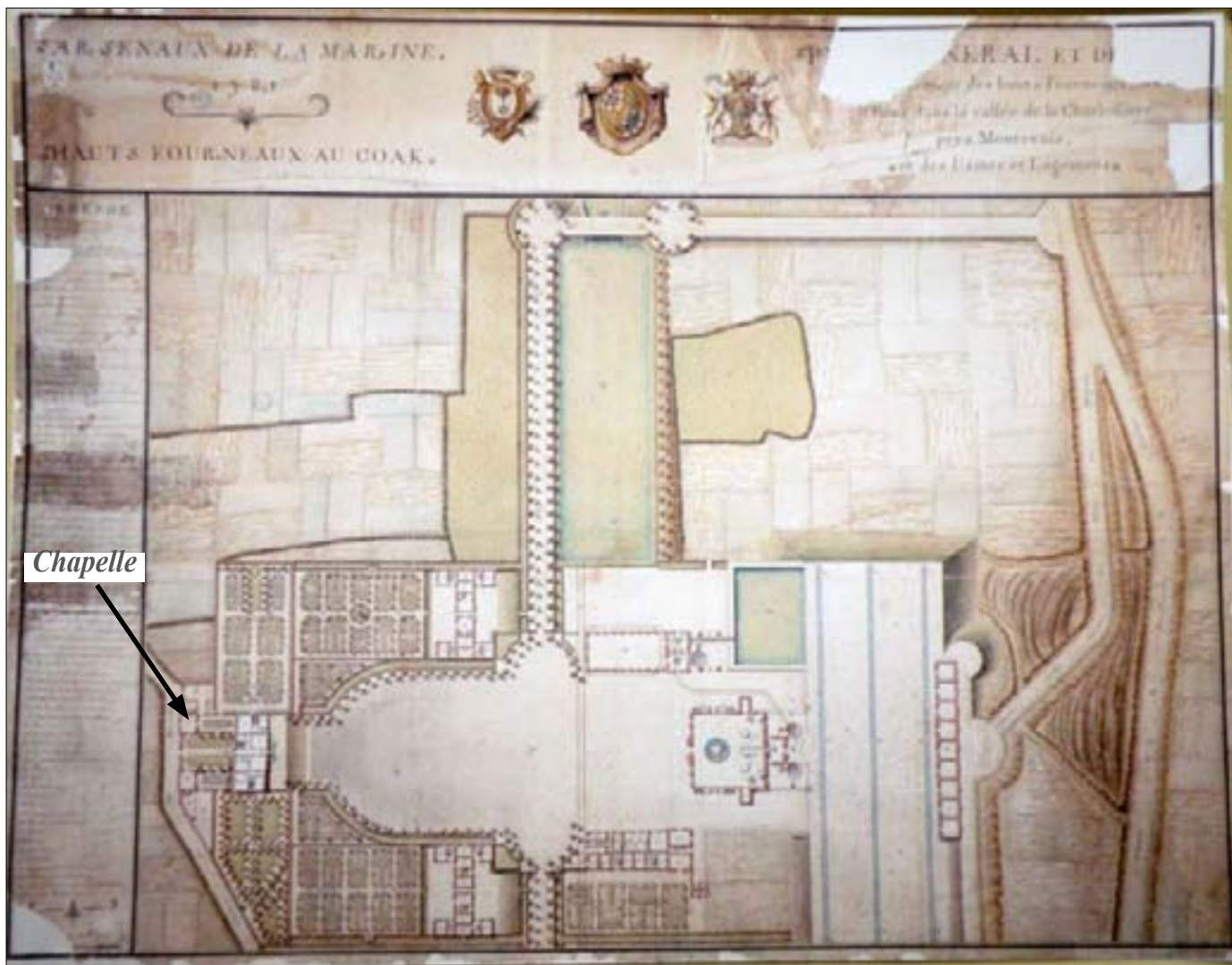


Fig. 27 - Projet de 1781 pour la construction de l'établissement industriel du Creusot dans la vallée de la Charbonnière dépendant de la paroisse du Breuil. Tout était prévu, les voies ferrées pour amener le charbon, les locaux pour les machines à vapeur et les hauts fourneaux, les logements et les jardins pour les ouvriers, les bâtiments administratifs et même la chapelle. L'oratoire se trouvait peut-être à cet emplacement (ADCO, C 279bis).

hameaux à seule fin de limiter l'impôt à répartir entre les paroissiens (LAGROST, 2009, p. 321). Les premiers registres paroissiaux du Breuil consultables datent de cette époque (1668). A aucun moment, il n'est fait mention de travaux importants qui, forcément, auraient occasionné une gêne dans la célébration des offices. Les documents procéduriers intéressants la chapelle du Saint-Esprit n'y font aucune allusion. Elle aurait pourtant pu se substituer à l'autel principal. Les réparations du clocher et des toitures faisaient partie de l'entretien courant du bâtiment. Le minimum devait être assuré en dépit de l'état de guerre permanent qui marqua la fin du règne de Louis XIV. Quant aux voûtes à croisées d'ogives elles se trouvent manifestement dans leur état d'origine.

En 1757, dans sa réponse au questionnaire pour la confection de la carte de la province, le curé du Breuil déclarait que « le clocher de son église est une flèche en pierre quarrée, assez élevée »<sup>62</sup>. Le deux mars 1763, « en l'hôtel et par devant nous François Delachaise avocat en Parlement, résidant à Montcenis, subdélégué audit lieu de Monseigneur Lieutenant de Bourgogne et Bresse ont comparu les échevins et habitants de la Communauté du Breuil par Emiland Machuron leur procureur spécial. . . » pour l'adjudication au rabais des réparations à faire « tant à l'église paroissiale du Breuil et à la couverture qu'aux deux chapiteaux d'icelle. . . »<sup>63</sup>. La suite du document montre clairement que seuls des « couvreurs à tuiles » et des charpentiers participèrent à ces enchères qui concernaient essentiellement les toitures. A aucun moment il n'est question de la réfection de couvertures en pierres. On peut aussi remarquer la présence de deux

auvents ou « chapiteaux » qui mettaient à l'abri des intempéries les deux entrées de l'église. Nombre de ces porches subsiste encore dans notre région. A diverses reprises, il en est d'ailleurs fait mention dans des textes concernant la justice du Breuil : « Jour ordinaire de la terre et seigneurie du Breuil membre et dépendances tenues soubz le portail de l'église dudit Breuil ce jourd'hui 9 février 1682. . . » ou encore : « Le 4 août 1684 devant le chapiteau de l'église paroissiale dudit Breuil etc. »<sup>64</sup>.

Comme ce fut encore le cas tout récemment, la foudre frappa à diverses reprises le clocher de l'église du Breuil. Au XVIII<sup>e</sup> siècle de jour comme de nuit, pour éloigner les orages et la grêle, dans nombre de paroisses il était coutumier de sonner les cloches à toute volée. Cette croyance fut fatale à deux jeunes gens du Breuil : « Le 24 mai 1724 jour de la veille de l'ascension Pierre Boutculet âgé d'environ 23 ans et Nicolas Ripart âgé d'environ 24 ans ont été tués par le tonnerre dans le clocher et le lendemain ont été inhumés au cimetière. . . P. Michel prêtre et curé du Breuil »<sup>65</sup>. Les sonneurs prenaient excessivement de risques et ces accidents étaient relativement fréquents. Ceci à tel point qu'un arrêt du parlement signé à Versailles le 29 juillet 1784 interdit, sous peine d'une amende de 10 livres, « de sonner les cloches dans le temps des orages ». Il était également ordonné que les cloches ne pourront être sonnées que pour les différents offices de l'église, messes, prières, suivant l'usage des rites du diocèse, et utiliser seulement une seule cloche pour la tenue des assemblées, « tant de la fabrique que de la communauté des habitants ». Toute autre utilisation à l'occasion

62 - ADCO – B 3530, p.549.

63 - ADCO – C 1416.

64 - ADSL – B 2124

65 - ADSL - Registre paroissial du Breuil année 1724.

d'événements extraordinaires devait être soumise à l'approbation du curé (JOURDAN, DECRUSY et ISAMBERT, 1827, p. 451).

A la veille de la Révolution, le développement de l'établissement industriel du Creusot provoqua une augmentation continue du nombre des paroissiens. Le curé du Breuil parvenait de plus en plus difficilement à assumer ses fonctions. En 1783, pour répondre aux besoins spirituels des ouvriers et des mineurs, un oratoire avait même été édifié à la charbonnière du Creusot : « *Bénédiction de l'oratoire de la charbonnière - Nous étant transporté au nouvel établissement des mines près Montcenis, nous avons trouvé en assez bon état l'oratoire construit audit lieu et en conséquence d'une commission spéciale de Monseigneur Jean-Batiste du Chilleau évêque comte de Chalon du vingt huit mai de la présente année : Monsieur Delarue archiprêtre curé de Saint Léger a béni ledit oratoire le vingt huit juin 1783. Furent présent à cette cérémonie, Maître Pierre Mathelet curé du Breuil soussigné, le Révérend Père Delachaise capucin ex provincial, Monsieur de Windel chef de l'administration, Monsieur Girau ingénieur en chef, ledit Duperrier maréchal et un grand nombre d'ouvriers en tout genre illettrés<sup>66</sup> requis* ». Signé : F. Villedieu, Mathelet curé, Delarue curé de Saint Léger. Sur un plan inédit de 1781 intitulé « *Plan des hauts fourneaux à faire dans la vallée de la charbonnière près de Montcenis* » que nous venons de retrouver aux Archives Départementales de la Côte d'Or (fig. 27), on peut voir qu'il avait été prévu un local pour une chapelle à l'extrémité nord de l'emprise de l'Etablissement Industriel et ouvrant sur le chemin menant à la Marolle<sup>67</sup>. On ne saura sans doute jamais si l'oratoire béni en 1783 se trouvait à cet emplacement ?

En 1789, ne subvenant plus aux devoirs de sa charge, le curé du Breuil présenta une requête pour qu'on lui adjoigne un vicaire. La réponse constitue une sorte d'état des lieux de la paroisse au moment de la Révolution<sup>68</sup> : « *Jean-Baptiste du Chilleau, par la Miséricorde Divine, et par l'autorité du Saint-Siège Apostolique, Evêque et Comte de Chalon-sur-Saône, conseiller du Roi en tous ses conseils, etc... Vu la requête à nous présentée par le Sieur Laurent curé du Breuil, où il nous expose que sa paroisse s'étend sur vingt-cinq hameaux, y compris la Fonderie Royale du Creuzot, et qu'elle renferme environ douze cents habitants, d'où il conclut à ce qu'il nous plaise établir un vicaire dans ladite paroisse. Notre ordonnance du vingt-cinq mai mil sept cent quatre-vingt-neuf, portant que ladite requête seroit communiquée aux gros décimateurs et à la communauté des habitants de ladite paroisse. Réponse en marge du sieur de Foudras notre vicaire général et grand archidiacre contenant qu'en cette qualité de laquelle dépend celle de décimateur de ladite paroisse, il consent audit établissement. Sommation du sieur curé au sieur comte de Thélis seigneur et décimateur du Breuil, portant communication de ladite requête signifiée au procureur d'office de la justice dudit lieu, par exploit de Joli huissier du dix juin mil sept cent quatre-vingt-neuf dûment contrôlé. Sommation responsive dudit sieur comte de Thélis contenant son consentement audit établissement, sous les réserves contenues audit acte signifié au sieur curé par Joly huissier par exploit du vingt trois juin suivant. Proclamat de la convocation de l'assemblée des habitants, publié à la messe paroissiale du vingt trois juin. Procès-verbal par Legey notaire du vingt-quatre suivant contenant acte de ladite convocation. Comparution du syndic de la communauté et refus des habitants de paroître et délibérer. Notre ordonnance du vingt-neuf juin suivant, portant que tant ladite requête que les pièces y jointes seroient communiquées à notre promoteur. Conclusions dudit sieur promoteur du premier juillet suivant.*

*Etant assuré de la vérité des faits énoncés en ladite requête,*

*nous avons reconnu qu'un plus long délai de l'établissement d'un vicaire dans ladite paroisse ne pouvoit qu'exposer les habitants à manquer des secours les plus nécessaires à leur salut et le sieur curé à succomber sous le fardeau de la desserte.*

*A ces causes, le tout considéré et le saint nom de Dieu invoqué, nous avons établi et établissons un vicaire en la paroisse du Breuil. Ordonnons qu'il sera fourni audit vicaire la portion congrue par qui il appartiendra, conformément aux lois du royaume. Et sera notre présente ordonnance publiée au prône de la messe paroissiale dudit lieu le premier dimanche après sa réception et notifiée à qui il appartiendra.*

*Donné à Chalon-sur-Saône, sous notre seing le contreseing du secrétaire de notre évêché et le sceau de nos armes, le vingt-six septembre mil sept cent quatre-vingt neuf* ». Signé J. B. évêque de Chalon.

On ne sait pas exactement ce qu'il advint au Breuil durant la « tourmente révolutionnaire » comme certains ont voulu l'appeler. Manifestement la croix du cimetière a été fracassée et celle du tympan de l'église martelée, mais aucun document ne permet de lier ces dommages à la Révolution de 1789. En 1897, Eugène Fyot lui-même n'y fait aucune allusion. A propos de l'église, tout au plus il se borne à indiquer



Fig. 27 - Intérieur de l'église du Breuil au début du XX<sup>e</sup> s.

que la commune a dû songer à réparer le vandalisme des modernes iconoclastes. Certes toutes sortes d'exactions ont pu être commises au Breuil comme dans nombre de nos villages, mais on ne peut s'empêcher de relever un évènement troublant rapporté par E. Fyot sans citer ses sources (FYOT, 1897, p. 331). S'il est exact, il souligne toute l'ambiguïté du moment. En 1793, l'année où Louis XVI a été guillotiné une nouvelle cloche aurait été fondue sur la place devant l'église du Breuil. Elle portait l'inscription suivante, trop précise pour ne pas être crédible : « 1793. Ile de la Révol. J'ai été béni par le citoyen Philippe Michel. - J'ai eu pour parrain le citoyen François Charleux, officier municipal et fermier à Montvaltin. - J'ai eu pour marraine la citoyenne Marie Monfaucou, épouse du citoyen Guillaume Machuron, fermier à Morande - Les citoyens Jean Vincenot, maire, et Machuron Chrétien, pr de la comne, Villedieu, Lazare Loiseau, fabricant, Philibert Chanliau, propriétaire. » Elle venait peut-être en remplacement d'une autre plus ancienne réquisitionnée pour fondre des canons ou fabriquer de la monnaie. A partir de 1793, il semble que chaque commune ait été autorisée à conserver une cloche pour servir de timbre à son horloge. Ce simple fait montre la fonction indispensable remplie par les cloches dans nos campagnes et souvent si mal perçue aujourd'hui. Par des sonneries soigneusement codifiées et connues de tous, elles rythmaient le temps de travail (angélus, tintements horaires), sonnaient le glas, invitaient à se rendre aux offices, prévenaient du danger (tocsin) ou, à toutes volées, annonçaient les moments de fêtes etc.

66 - Ancien français, mis pour illettré.

67 - ADCO - C 279 bis (plans suspendus). Une reproduction de ce plan inédit sera présentée en juin 2011, lors d'une exposition réalisée par l'Académie Bourdon au Creusot.

68 - ADSL - 11 G 11.



Fig. 28 - Intérieur de l'église du Breuil en 2011.

## LES RÉPARATIONS DU XIX<sup>E</sup> SIÈCLE

Mise à part la description qu'en a fait Eugène Fyot en 1897, on dispose de très peu de documents concernant les travaux réalisés. En 1844, un devis des ouvrages et réparations urgentes à exécuter à l'église du Breuil concernait uniquement la couverture de l'église faite de tuiles<sup>69</sup> : « *Toiture : Les toitures de l'église offrant beaucoup de gouttières sera repiquée sur toute sa surface ; les tuiles cassées ou exfoliées seront remplacées par des neuves dont la fourniture est évaluée à mille. Toutes les vieilles tuiles chargées de mousse seront grattées et parfaitement nettoyées. ... Après l'exécution de ces réparations, il ne devra plus y avoir de gouttières ; particulièrement près le clocher et sur la sacristie.* »

D'après E. Fyot, en 1857, les petites fenêtres romanes de la nef furent agrandies pour devenir les larges ouvertures que l'on connaît de nos jours (FYOT, 1897, p. 322). Un autre devis très détaillé établi en 1862 se montrait assez inquiétant. Le 22 janvier l'architecte Lefèvre du Creusot constatait que la charpente et la toiture en tuiles plates de l'église était partout en très mauvais état. « *Quant au clocher, sa flèche en pierre d'un poids assez considérable, n'est plus soutenue actuellement que par les quatre piliers des angles dont la maçonnerie est en très mauvais état et par quatre colonnettes de pierre totalement décomposées et dont les bases n'existant plus avaient été remplacées par des carreaux et éclats de terre cuite dont il ne reste plus trace, enfin la charpente du beffroi est en si mauvais état que la seule cloche qui existe, quoique d'un faible poids, ne peut plus être sonnée, crainte que sa charpente pourrie par la pluie dont les abats-sous absents ne la protégeaient pas, ne vienne à manquer et faire projeter la cloche dans l'église en brisant la faible voûte au-dessus de laquelle elle est suspendue<sup>70</sup>.* »

Parmi les autres travaux engagés figurent l'agrandissement d'une baie du chœur et la création d'un chien-assis avec la mise en place d'une échelle extérieure pour monter dans le clocher. E. Fyot prétend qu'auparavant la nef était couverte d'un plancher à partir duquel une petite porte y donnait accès (FYOT, 1897, p. 331). Pourtant, dans le devis de 1844 « *le plafond en bois de la voûte de la nef était presque entièrement dépourvu de badigeon* » et parce que sans doute très ancien il devait être repeint à neuf. Vingt ans plus tard, la même voûte était complètement refaite en plâtre<sup>71</sup>. Cependant, rien n'explique comment on grimpait dans le clocher autrefois. Des photos, d'anciennes cartes postales, permettent de visualiser les transformations apportées au XIX<sup>e</sup> siècle dans l'intérieur de l'église (fig. 27).

En 2010, l'ancien retable a été démonté et le triplet d'origine

remis au jour (fig. 28-29). Pour couvrir le chœur et le transept d'une extravagante toiture en laves, le chien-assis et la montée externe donnant l'accès au clocher ont été démolis. Contre toute attente, l'ancienne petite porte située au ras du plafond voûté de la nef a été réouverte et remise en service, sans le moindre dispositif pratique permettant de l'atteindre.

## AU XXI<sup>E</sup> SIÈCLE, L'ÉGLISE DU BREUIL : « RÉNOVÉE » OU « MASSACRÉE » ?

Avec l'obligation d'avoir des pentes plus faibles et une épaisseur importante, la nouvelle couverture en laves du chœur et du transept de l'église du Breuil a nécessité la modification des charpentes et la surélévation du pignon oriental. Placé au-dessus des rampants d'origine ornés de modillons en dents d'engrenage cisterciens, et même si dans certaines églises romanes les pignons étaient plus élevés que les toitures (DICKSON, 1935, p. 43), ce rehaussement fait de pierres calcaires complètement étrangères au pays se montre pour le moins choquant et disgracieux (fig. 30). Par ailleurs, avoir couvert de pierres plates la toiture d'une église reste très contestable et surtout met en cause son avenir. En effet, ce parti pris anachronique restera un héritage lourd à porter pour ceux qui auront en charge l'entretien de l'église Saint-Etienne du Breuil.

Depuis une vingtaine d'années, grâce à de nombreux chercheurs issus de l'université et du milieu associatif bénévole, l'archéologie médiévale et plus précisément l'étude des églises rurales a énormément progressé. Les différentes recherches, tant par l'étude du bâti qu'en archives, permettent une meilleure compréhension de l'histoire de chaque monument et de la naissance des paroisses. A moindres frais, comme cela se pratique couramment pour les châteaux bourguignons, il aurait été facile d'impliquer dans les opérations de « restauration » de l'église du Breuil des chercheurs universitaires, des paléographes, des médiévistes, des historiens, des spécialistes dans l'étude des fresques et des archéologues. Leur aide aurait été sans aucun doute très précieuse pour éviter des erreurs et collecter des données essentielles qui sont désormais irrémédiablement perdues.

En ce qui concerne les toitures en pierres, la recherche actuelle incite à faire preuve d'une extrême prudence. Par exemple, à propos de



Fig. 29 - Le triplet remis au jour en 2010 avec les restes d'un décor floral : XIII<sup>e</sup> s. ?

la restauration des couvertures de la collégiale de Courtefontaine dans le Jura, G. Melot et E. Vergnolle précisait : « *De nos jours, le problème de la réfection des toitures, de leur pente originelle, et, surtout, du matériau utilisé par les constructeurs romans, est à nouveau posé. L'ensemble de l'église était-elle couverte en lave, comme l'était encore au XIX<sup>e</sup> siècle les absidioles, ou de travillons en bois, moins lourds ou encore de tuiles ? Rien ne permet, dans l'état actuel de nos connaissances de répondre*

69 - ADSL – Série O Le Breuil.

70 - ADSL – Série O Le Breuil.

71 - ADSL – Série O Le Breuil.



Fig. 30 - Le pignon oriental de l'église du Breuil : au-dessus des rampants à modillons d'origine, le rehaussement inadapté et disgracieux dû à la couverture en laves réalisée en 2010.

à ces questions » (MELOT, VERGNOLLE, 2001, p. 212). D'une manière plus générale, les églises comme les autres bâtiments médiévaux sont toujours le reflet de la géologie locale. Certes, depuis la préhistoire, on a eu recours à des pierres plates pour couvrir des toits et nous sommes bien placé pour le savoir (LAGROST, BUVOT, 1998, p. 15). Selon les régions, ce mode de couverture a aussi été plus ou moins utilisé durant toute l'antiquité et le moyen-âge. Il ne faut cependant pas généraliser et perdre de vue que l'emploi de ces pierres était purement local, parce que prélevées sur place et d'un prix de revient très inférieur à celui des tuiles. Fondamentalement, les couvertures en lauzes dépendaient donc de la proximité de zones calcaires où la pierre se délitait facilement en plaques peu épaisses. Ce n'était absolument pas le cas du Breuil qui, mis à part les calcaires à gryphées de Perreuil impropres à cet usage, se trouvait géologiquement cerné par des granits et des grès rouges permians. Par contre, depuis l'époque gallo-romaine, plusieurs tuileries<sup>72</sup> existaient dans les parages.

Dans beaucoup d'églises romanes, l'emploi de pierres plates comme matériau de couverture se limitait aux absides et absidioles en cul de four où elles reposaient directement sur un lit d'argile posé à même le rein des voûtes (VIREY, 1934, p. 43 et DICKSON, 1935, p. 42). Sur les croisées d'ogives beaucoup plus légères, il fallait de solides charpentes capables de supporter leur poids considérable. Ce genre de toiture présente par ailleurs de nombreux inconvénients au niveau de l'étanchéité due à la qualité de la pierre, à sa gélivité, à la condensation etc., qui exige une surveillance constante et, à la longue, un entretien extrêmement coûteux. Les tuiles rondes de l'église de Chapaize furent remplacées par des lauzes aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles (GIRARD, 2007, p. 10). Mais il semble bien que, parce qu'alors peu dispendieuses dans les régions géologiquement bien pourvues en gisements calcaires aptes à cet usage, les toitures en pierres firent leur apparition sur beaucoup d'églises aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Juste après les guerres de religion, au moment où beaucoup d'édifices religieux furent reconstruits ou remis en état.

Déjà en 1849, pour garantir la solidité des murs et éviter toutes sortes d'inconvénients, Eugène Viollet-le-Duc et Prosper Mérimée préconisaient de conserver les anciens systèmes de charpente de comble dans les vieux édifices religieux préparés pour les recevoir. Ils disaient encore « *que les divers matériaux employés dans la construction ont des qualités particulières qui leur sont propres ; les procédés en usage pour les mettre en œuvre diffèrent suivant la nature de ces matières mêmes. Il ressort de ce fait un principe dont les architectes anciens ne se sont pas départis, et qui doit servir de guide, aujourd'hui, à ceux qui sont chargés de réparer nos anciens édifices : c'est que les formes qui conviennent à certains matériaux d'une même nature, comme la pierre par exemple, ne sauraient convenir à d'autres d'une nature différente, comme le bois,*

*et réciproquement. Les formes se modifiant en raison de la nature des matériaux, l'architecte, en reproduisant ou complétant les différentes parties de nos anciens édifices, doit tenir compte, avant tout, de la nature des matériaux qu'il met en œuvre...<sup>73</sup>». Toutes choses qui n'ont absolument pas été respectées dans la dernière réfection des toitures et conduit à la déformation du pignon oriental de l'église du Breuil. En 1843 à Saint-Père-sous-Vézelay les murs de l'église de la Madeleine menaçaient de s'effondrer sous le poids des laves mises en place peu d'années auparavant et, par sécurité, le même Viollet-le-Duc les fit remplacer par des tuiles. Espérons que pareille mésaventure n'arrivera pas au Breuil. On ne compte plus en Saône-et-Loire et en Bourgogne le nombre d'églises romanes recouvertes indûment de pierres, ce qui a fait écrire à Alain Guerreau, directeur de recherche au CNRS et membre du Centre de Castellologie de Bourgogne : « *Il est démoralisant de voir des édiles ignares, et en général contents de leur ignorance, non seulement discuter des plans de restauration d'édifices de réputation internationale à partir de considérations de commodité d'accès aux boutiques locales, mais prendre des décisions sur cette base. L'idéologie de la pierre nue continue ses ravages, notamment pour les toits, que l'on s'efforce encore, à grands frais, de recouvrir de pierres, alors qu'il s'agit d'un parti anachronique (historiquement absurde), techniquement erroné (pas d'étanchéité) et bien plus onéreux (gaspillage d'argent public) que la tuile, qui s'impose à tous égards* » (GUERREAU, 2009, p. 16). Par ailleurs, nous avons eu personnellement l'occasion d'aborder ce sujet navrant avec M. Guerreau qui, pour sa part, connaît fort bien l'église du Breuil et la date sans ambiguïté du XIII<sup>e</sup> siècle.*

Dès lors, il faudrait pouvoir expliquer par quels travers insensés cette église s'est retrouvée affublée d'une lourde et malencontreuse toiture en pierres dont, durant toute sa longue histoire, elle n'a sans doute jamais été pourvue. En fait, les choses se présentent de façon différente selon que l'édifice est classé monument historique (MH) ou non. Dans le premier cas, les restaurations sont assujetties à l'approbation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et un cahier des charges prévoit si le Service Régional de l'Archéologie doit intervenir. L'architecte des Monuments Historiques (on disait autrefois des Bâtiments de France), qui a le statut d'agent de l'Etat pour lequel il veille à la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine architectural, contribue à l'étude des projets et veille à la conformité des travaux entrepris.

Comme la plupart des églises rurales non classées, celle du Breuil reste propriété de la commune. A la suite du désengagement de l'Etat, toutes sortes de transformations plus ou moins opportunes peuvent ainsi être réalisées de manière autocratique. Au Breuil, les différentes études et les remaniements furent d'autorité confiés à un architecte du patrimoine. Celui-ci n'est pas un fonctionnaire de l'Etat. Il possède simplement une habilitation à intervenir sur les monuments historiques et exerce une profession libérale complètement indépendante. Il peut, hormis les contraintes de son ordre, répondre à toutes les « fantaisies » ou donner libre cours à ses idées, qu'elles soient fondées ou non. D'autre part, les travaux ont été réalisés sous le couvert de la Fondation du Patrimoine qui, habituellement, gère de façon plus heureuse des fonds provenant surtout des héritages en déshérence. Pour mieux inciter aux dons, dans le prospectus édité sous son égide et faisant appel à souscription, on peut lire par exemple que « *la couverture du chœur en laves présente de graves désordres...* ». Au moment de la rédaction de ce texte, l'église du Breuil n'était en aucune façon recouverte par ce genre de toiture et cette allégation paraît d'autant plus fallacieuse.

Par nos recherches, des participations aux journées du patrimoine, des publications et des conférences, nous pensons avoir largement contribué à la mise en évidence des caractéristiques cisterciennes de l'église du Breuil (fig. 31). Face à un refus catégorique de toute approche scientifique et historique des « restaurations » entreprises, il conviendrait de connaître leur sens réel et les motivations qui ont conduit à prendre

72 - Notamment aux Morins, à Avoise, à Montchanin, à Essertenne etc.

73 - EUGÈNE VIOLLET-LE-DUC et PROSPER MÉRIMÉE, Rapport de Conseils pour la restauration en 1849, WIKISOURCE, 58.

des décisions inappropriées aussi onéreuses qu'expéditives. En guise de réponse, il faudrait peut-être retenir la réflexion de l'un des membres de l'association de « rénovation » créée dans le seul but de collecter des fonds. Avec lucidité et honnêteté, il se demandait simplement s'il participait : « *au massacre ou à la rénovation de l'église du Breuil ?* »

Compte tenu de la baisse de la pratique religieuse, et la tendance se poursuit, on peut logiquement s'interroger sur l'avenir des petites églises rurales non classées. Par manque de protection et d'intérêt, elles pourraient être délaissées et disparaître. Au mieux, et c'est déjà le cas dans certaines localités, à défaut d'être détruites, elles seront vouées à des fins profanes les plus diverses. D'ailleurs, avec le nouveau découpage des paroisses, ce processus inéluctable paraît très sérieusement engagé. A moins d'une rapide prise de conscience collective, elles restent à la merci d'instances municipales changeantes et parfois incompetentes pour juger de leur intérêt historique. Au Breuil, à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, on a modifié ou condamné des ouvertures, plâtré le plafond de la nef, détruit de nombreuses fresques. Alors, dans la continuité des « dégâts » du XX<sup>e</sup> siècle où, entre autres, disparurent les magnifiques fresques du XV<sup>e</sup> siècle qui ornaient la chapelle, après tout, pourquoi ne pas s'offrir le « luxe » inutile de mettre sur le chœur et le transept des laves provenant de lointaines carrières situées dans le département de l'Yonne ou au nord de la Côte d'Or. Cependant, en faisant appel à toutes les compétences et bonnes volontés disponibles, les deniers publics auraient peut-être été plus judicieusement utilisés pour la restauration, le confort et l'attrait de ce vieux bâtiment. Sans préjuger des « modifications » à venir, ces « initiatives » regrettables demeurent assez éloignées d'un véritable programme de préservation de l'église du Breuil. Elles dénaturent la seule richesse patrimoniale de la commune et compromettent sa pérennité.



Fig. 31 - L'église du Breuil proche de sa simplicité originelle.

## Remerciements

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont aidé dans ces recherches et tout particulièrement Mme Eliane Vergnolle, professeur d'histoire de l'art médiéval à l'Université de Besançon pour nous avoir permis de reconnaître les caractéristiques cisterciennes de l'église du Breuil, M. Hervé Mouillebouche, maître de conférences en histoire médiévale à l'Université de Bourgogne qui a bien voulu relire le texte et nous éclairer de ses conseils, enfin M. Robert Chevrot, professeur, président de l'association « la Tour du Bost » à Charmoy pour son aide précieuse dans la traduction des documents en latin.

## Bibliographie

BERNARD A., BRUEL A., 1888, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, Paris, Imprimerie Nationale, Tome quatrième, 1027-1090.

BOURIN M. - DURAND R., 2001, *Vivre au village au Moyen Âge*, Presses Universitaires de Rennes.

DE CHARMASSE A., 1900, *Cartulaire de l'Eglise d'Autun*, Publication de la Société Eduenne, Autun, Librairie Dejussieu, Troisième partie.

DE CHARMASSE A., 1909, Origine des paroisses rurales dans le département de Saône-et-Loire, *Mémoires de la Société Eduenne*, T. 37, p. 33-122.

DICKSON M. et C., 1935, *Les églises romanes de l'ancien diocèse de Chalon, Cluny et sa région*, Mâcon, Imprimerie Protat Frères.

DUBY G., 1953, *Recueil des pancartes de l'abbaye de la Ferté-sur-Grosne*, Bruxelles, Editions Ophrys, pour l'édition originale et De Broek et Larcier Editions de Boeck Université, 1<sup>ère</sup> édition 2000.

FYOT E., 1897, Notice sur l'église et l'ancienne croix du Breuil. *Mémoires de la Société Eduenne*, t. XXV, p. 321-332.

GIRARD D., 2007, *L'église Saint-Martin-de-Chapaize*, Département d'Histoire Université de Laval.

GUERREAU A., 1992, Edifices médiévaux, métrologie, organisation de l'espace, à propos de la cathédrale de Beauvais, *Annales, Economies, Sociétés, Civilisations*, Vol. 47, N°1, p. 87-106.

GUERREAU A., 1996, « Quelques caractères spécifiques de l'espace féodal européen », in Neithard BULST, Robert DESCIMON et Alain GUERREAU (éds), *L'Etat ou le Roi. Les fondements de la modernité monarchique en France (XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, Fondation Maison des sciences de l'homme, Paris, p. 85-101.

GUERREAU A., 2000, Version numérique p. 1-10 de : « L'analyse des dimensions des édifices médiévaux. Notes de méthode provisoires », in Nicolas (éd.), *Paray-le-Monial, Brionnais-Charolais, le renouveau des études romanes*, Paray-le-Monial, p. 327-335.

GUERREAU A., 2009, *Les édifices « romans » en Saône-et-Loire. Bilans, questions, perspectives*, L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL.

JOURDAN, DECRUSY et ISAMBERT, 1827, *Recueil général des anciennes lois Fran-*

*çaises*, Paris, Plon, Tome 27.

LACREUZE Abbé, 1880, Communication, Trésor trouvé au Garnou près de la Montée Noire en 1858, *Mémoires de la Société Eduenne*, t. x, p. 493.

LAGROST L. - BUVOT P., 1998, *Menhirs de Bourgogne, L'art mégalithique Bourgognon*, La Physiophile, Montceau-les-Mines.

LAGROST L., 2006 et années suivantes, Historique du Breuil, *Le Breuil*, Agenda-Guide offert chaque année par la Municipalité, p. 25-32.

LAGROST L., 2009, *Du château ducal de Montcenis à la « seigneurie » du Creusot*, Montceau-les-Mines, Editions du CeCaB.

MELOT G. - VERGNOLLE E., 2001, La collégiale de Courtefontaine, *La Création architecturale en Franche Comté au XII<sup>e</sup> siècle, du roman au gothique*, sous la direction d'Eliane Vergnolle, Presses Universitaires Franc-Comtoises, Besançon.

MOUILLEBOUCHE H., 2002, *Les maisons fortes en Bourgogne du nord du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> s.*, Dijon, Editions Universitaires.

MOUILLEBOUCHE H., 2009, Cercles de paix, cimetières et châteaux en Bourgogne, *Mélanges d'histoire médiévale offerts à Michel Bur*, Langres, Editions Dominique Guéniot, p. 73 à 138.

OURSEL R. - OURSEL A.-M., 1956, *Les églises romanes de l'Autunois et du Brionnais (Ancien grand Archidiaconé d'Autun)*, Mâcon, Imprimerie Protat Frères.

OSWALD F., 1937, *Index of figure-types on terra sigillata*, The University press of Liverpool, 1936-1937.

RENIMEL S., 1974, L'Atelier céramique de Sevrey (IX<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles), *Publication de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône*, p. 56.

RICHARD J., 1954, *Les ducs de Bourgogne et la formation du duché du XI<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Société « Les Belles Lettres ».

VERGNOLLE E., 2001, *La Création Architecturale en Franche-Comté au XII<sup>e</sup> siècle, du roman au gothique*, Besançon, Presses Universitaires Franc-Comtoises.

VIREY J., 1934, *Les églises romanes de l'ancien diocèse de Mâcon, Cluny et sa région*, Protat Frères, Mâcon..